Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 115 (1979)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4

1172

Montreux, le 26 janvier 1979

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

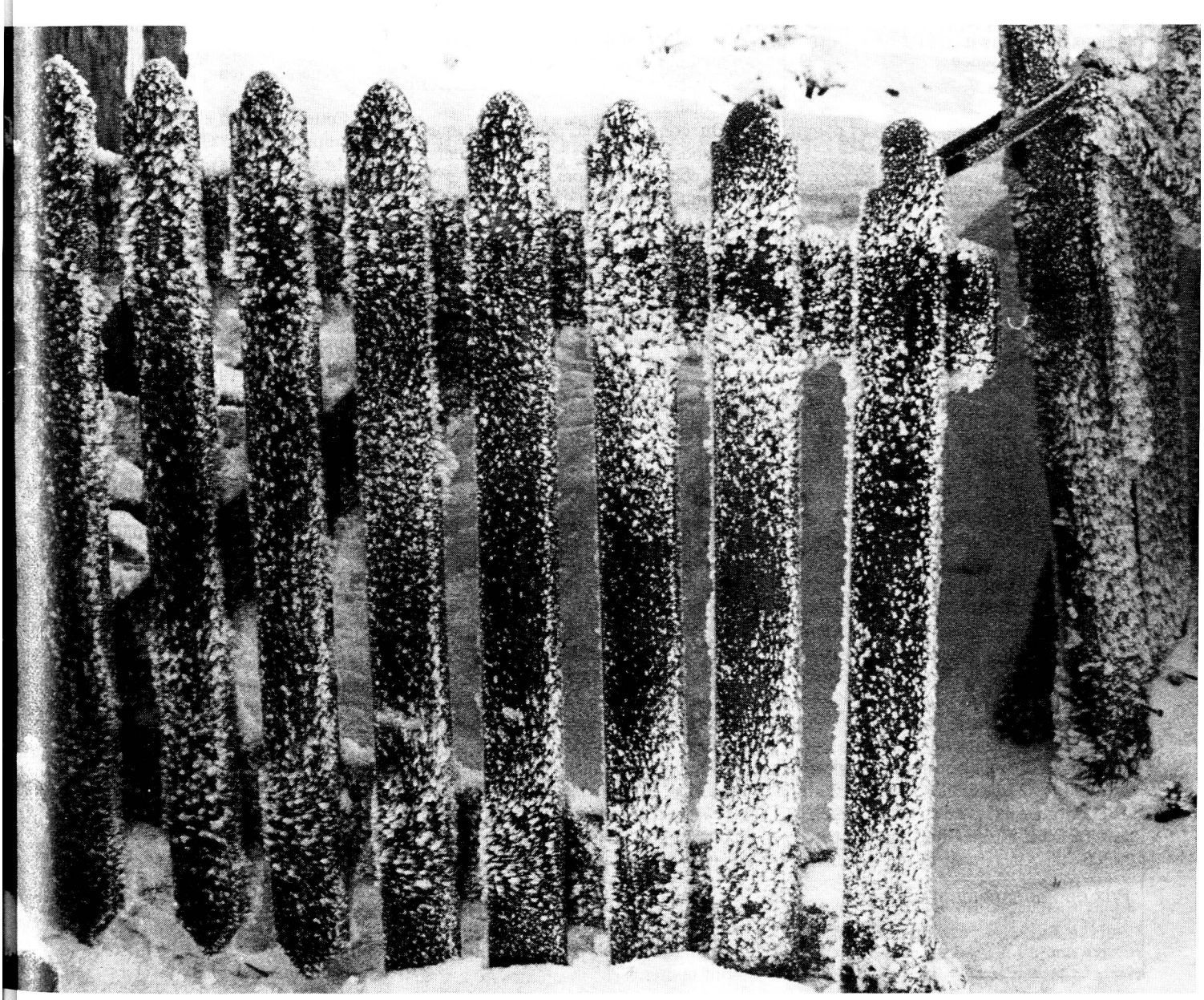

Photo R. Grob

SOMMAIRE

RUBRIQUE ROMANDE
Education permanente 82
Conférences 83
Associations de parents 83
Groupe de réflexion 84
FIAI 85
CMOPE 85

VAUD
Réforme 87
Le point CC 88
Traitements 90
Caisse de pensions 90
Allocation de ménage 91
Cotisations 92
AVEPS 92

GENÈVE
Assemblée générale 93
La maîtresse en balade 93
Apprentissage 94
Communiqué 94
Université du 3e âge 95

NEUCHÂTEL
Comité central 96
Commission EP 97

JURA
Adieux du président SPJ 99
Neuf ans de présence 99
Camp de ski 100

JURA BERNOIS
Section Bienne-La Neuveville 100

FRIBOURG
L'enseignement supérieur aux USA 102

DIVERS
Télévision éducative 103

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs): François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs): Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):
Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.
René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

RUBRIQUE ROMANDE

Commission éducation permanente

La commission éducation permanente de la SPR s'est réunie en session les 12 et 13 janvier à Jongny, sous la présidence d'Alexandre Hof. Elle accueillait à cette occasion un nouveau délégué de la SPVal, Jacques Vuignier, président de la commission pédagogique de sa section.

Informations diverses

— L'Association F. Gonseth organise à Bienne les 2 et 3 février prochains une série de conférences sur l'éducation permanente. Le programme détaillé de cette manifestation paraît dans la présente chronique. L'entrée est libre et la commission recommande à tous ceux qui s'intéressent à ces problèmes de participer à ces conférences.
— La prochaine session de la commission permettra notamment de recevoir un membre du comité central de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire.
— On constate avec satisfaction que les dispositions prises pour faire connaître la commission lors du Congrès SPR (stand, articles) ont pu être tenues.
— Après un bref rapport du travail accompli par la Commission pédagogique suisse (EDK) et de ses sous-commissions, l'attention des membres présents se portera sur les dangers contenus dans les programmes de CIRCE II qui deviennent de plus en plus des catalogues alors que nous souhaitions des programmes cadres.

Congrès SPR

Une des résolutions du rapport sur le statut de l'enseignant parle des problèmes d'éducation permanente. La commission souhaite présenter une nouvelle rédaction de cette résolution qui serait la suivante:

« Les enseignants ont droit à l'éducation permanente et aux décharges leur permettant de l'assumer, décharges allant jusqu'au congé payé de longue durée.

Toutes les formes de l'éducation permanente leur seront accessibles, toutes les voies leur seront ouvertes jusque et y compris l'Université.

Les enseignants engagés dans une réforme devront être formés de manière à en comprendre et à en admettre les raisons; ils doivent pouvoir participer à l'organisation des recyclages auxquels ils sont invités. »

Formation de base

Un rapide tour d'horizon fait apparaître une évolution certaine de la conception de la formation de base:

— la formation type maturité plus études pédagogiques gagne du terrain (Neuchâtel, Genève, Vaud dès 1980, Jura). La discussion à ce propos est ouverte en Valais où une motion allant dans ce sens a été déposée au Grand Conseil;
— la mixité de la formation professionnelle des enseignants tend aussi à se généraliser (cinq cantons).

Cette évolution est conforme aux thèses du rapport de La Chaux-de-Fonds.

En revanche, la question des contenus de cette formation professionnelle notamment dans la perspective de favoriser l'éducation permanente ne donne pas encore satisfaction. C'est un problème fondamental et complexe dont le rapport sur la formation des maîtres de demain a déjà largement traité. Ce rapport vient d'être admis à la Conférence suisse des chefs de Départements de l'Instruction publique. La commission poursuivra ses efforts de réflexion dans ce sens et tentera d'arriver à des propositions concrètes en la matière.

Dans les cantons

Fribourg: le contact avec la Société fribourgeoise de perfectionnement a été établi. Des propositions de cours pour la traditionnelle session d'été organisée par cette instance ont été faites.

Diverses autres manifestations de perfectionnement ont été mises sur pied ou sont en voie d'organisation.

Valais: la liaison avec le comité cantonal est établie et la participation à la Commission paritaire officielle responsable de cours de la session d'été a permis une meilleure définition des besoins.

Le problème de la création d'une commission SPVal d'éducation permanente est à l'étude.

Signalons encore diverses initiatives

(groupes de photographie et exposition à Martigny sur le thème «Artistes-Enseignants» ouverte jusqu'au 4 février prochain).

Vaud: on rappelle ici que le Congrès culturel SPV est ouvert à tous les membres de la SPR. Les relations avec le Centre de perfectionnement ont permis l'organisation de 24 cours sur les 30 proposés par la CFCV qui se préoccupe actuellement de la prochaine année en la matière. Signalons également certains efforts et propositions dans le domaine des groupes de travail, dans la conduite des recyclages (primauté de l'esprit sur la technique) et dans la promotion d'échanges intercantonaux.

Les revendications proposées doivent être négociées par le comité cantonal qui tiendra compte en la matière de l'ensemble des problèmes actuellement à l'étude (horaire, semaine de cinq jours, introduction de l'allemand, etc.).

Genève: la commission genevoise se préoccupe actuellement du programme de formation continue qui paraîtra en septembre prochain. Elle a pris également contact avec les CEMEA et l'école de Malagnou.

Les problèmes propres à l'introduction du français sont traités par une commission spécialement mise sur pied à cette occasion.

Jura bernois: dans le cadre de la réorganisation des associations professionnelles héritières de la SPJ, la SEJB (Société des enseignants du Jura bernois) vient d'admettre dans ses statuts provisoires la création d'une commission éducation permanente. Son mandat est encore provisoire et sa constitution interviendra ces prochains mois.

Jura: les statuts du SEJ (Syndicat des enseignants du Jura) prévoient également la création d'une commission d'éducation permanente. Quant au niveau officiel, une commission paritaire dite de perfectionnement verra également le jour.

Certains accords couvrant notamment les recyclages ont été passés entre les gouvernements respectifs et le Centre de perfectionnement de Moutier pour que ce dernier assume son mandat en 1979 dans ces domaines-là.

Neuchâtel: les efforts de la commission éducation permanente se sont portés sur l'accès à l'Université. Voir à ce propos l'article paraissant en rubrique neuchâteloise.

FB

Conférences!

L'ÉDUCATION PERMANENTE

EXPÉRIENCES ET PERSPECTIVES

Vendredi 2 février - 20 h. - 2 conférences

NÉCESSITÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

M. Samuel ROLLER, professeur, ancien directeur de l'Institut de recherche et de documentation pédagogiques, Neuchâtel.

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS dans notre région

M. Willy JEANNERET, directeur du Centre de perfectionnement du corps enseignant, directeur, de l'Ecole jurassienne de perfectionnement professionnel.

Samedi 3 février - 9 h. 45 - 2 conférences

L'ÉDUCATION POPULAIRE

M. Jean-Marie MOECKLI, professeur, secrétaire de l'Université populaire du Jura, ancien secrétaire central suisse des Universités populaires.

FORMATION DES ADULTES, FORMATION RÉCURRENTE

M. Bertrand SCHWARTZ, professeur, Paris, conseiller du Gouvernement français et la Communauté européenne en matière d'éducation permanente.

11 h. 45 Discussion, débat
13 h. Dîner en commun (facultatif, sur inscription)
14 h. 15 Suite de la discussion, év. tables rondes - Essai de synthèse

Lieu: Palais des Congrès, Bienne, salle des sociétés.
Entrée libre.

Renseignements et inscriptions (pour le dîner):
ASSOCIATION F. GONSETH, case postale 1081, 2501 BIENNE. Tél. (032) 42 28 16.

Fédération des associations de parents

La SPR présente à l'Assemblée des délégués de la Fédération des associations de parents d'élèves de Suisse romande et du Tessin (FAPERT)

Les délégués de quelque 80 groupements de parents étaient réunis le 25 novembre à Lausanne sous la présidence de *M. Jean-Bernard Thévoz,* de Fribourg.

Une réunion ouverte dont le ton de discussion était empreint de vivacité et de bonne volonté. Le point central en était un échange de vues avec *M. J.-J. Maspéro, président de la SPR.* Il avait pour thème «relations parents-enseignants à la lumière du Congrès de Fribourg».

La première des 17 thèses contenues dans le rapport devait lancer la discussion. La voici pour mémoire:

«L'école est avant tout au service des enfants. Les relations entre les enseignants et les parents seront intensifiées sans que leurs modalités soient imposées; l'autonomie de l'enseignant doit être respectée. (Le pouvoir de décision accordé aux parents sera augmenté.)»

Il était compréhensible que les associations de «parents d'élèves» s'informent auprès de M. Maspéro pour connaître les raisons de la suppression de la mention «le pouvoir de décision accordé aux parents sera augmenté».

Pour *le président de la SPR,* les enseignants se sentent contrôlés par les autorités scolaires et craignent de perdre le peu d'indépendance dont ils jouissent encore dans leur enseignement. Ainsi proposent-ils que l'inspecteur devienne un conseiller pédagogique exclusivement. Les enseignants ne veulent pas d'une multiplication des organes ayant droit de contrôle sur l'école. Le Congrès de Fribourg a considéré l'élargissement des droits des parents comme allant à l'encontre de cette revendication.

Par ailleurs, les enseignants ne voient pas comment ils pourraient conférer aux parents un pouvoir qu'eux-mêmes ne possèdent pas. En revanche, l'intensification des relations entre les parents et les enseignants a été souhaitée par l'ensemble des congressistes.

De la **discussion** qui suivit, il ressortit que les parents veulent assumer leur rôle de partenaire dans le processus éducatif. Ils désirent être renseignés par le corps enseignant au sujet de l'école suivie par leurs enfants et pouvoir en discuter vu l'évolution constante qui caractérise actuellement l'enseignement. Le but des associations de parents n'est pas le renforcement du contrôle de l'école, mais l'établissement d'une confiance toujours accrue entre parents et enseignants. Les relations entre associations de parents et corps enseignant laissent encore à désirer.

Les enseignants ainsi que leurs organisations professionnelles se ferment aux efforts des associations de parents en vue d'intensifier le dialogue et par là, d'arriver

à un travail en commun plus intense.

Selon *M. Maspéro,* la commission qui a rédigé le rapport a aussi envisagé cette collaboration parents-corps enseignant, au niveau individuel et entre les organisations représentatives.

Le fait que certaines associations de parents ne justifient leur raison d'être que par une opposition aux maîtres ou à l'autorité scolaire apparaît comme préjudiciable à un dialogue profitable et agit négativement sur les relations.

Les maîtres craignent également que le dialogue pédagogique ne dégénère en une controverse politique, ce qui n'est pas dans l'intérêt des enfants. Il faut remarquer toutefois que l'école est le reflet des convictions politiques de la société, puisque ses structures et ses finalités sont finalement décidées par les politiciens. La lutte pour la préservation des libertés en matière scolaire est de la responsabilité des enseignants et de leurs associations.

M. J.-B. Thévoz signale que les autorités scolaires ont pris conscience de l'intérêt accru des parents pour l'école avant les enseignants. Sur quoi l'opposition des maîtres se fonde-t-elle?

Dans sa réponse, *M. Maspéro* affirme qu'un maître ne refuse jamais un entretien qui lui est demandé par l'un des parents de ses élèves. En revanche, nombreux sont les enseignants ayant le sentiment de se trouver devant un tribunal lorsqu'ils ont à parler devant un groupe de parents. Une certaine désécurisation dans ce dialogue provient certainement d'un manque de préparation à cet égard dans les instituts de formation de maîtres.

Les souhaits des parents qui se sont exprimés peuvent se résumer ainsi: chacun désire,

a) une école ouverte et une diversification des contacts avec cette école,
b) la possibilité d'avoir des entretiens privés avec le maître de son enfant,
c) des informations et des discussions concernant l'école au cours desquelles on traitera de problèmes relatifs à la vie de la classe (soirées de parents),
d) des informations et des discussions dans le cadre d'un district scolaire et d'une circonscription quand il s'agit de l'introduction de nouveautés importantes, de problèmes de sélection pour le passage d'un degré à un autre, ou de questions d'orientation professionnelle,
e) des contacts entre les parents eux-mêmes qui sont d'une grande importance. Ces contacts doivent favoriser des échanges de vue sur ses propres expériences, diminuer l'insécurité qui est très fréquente chez les parents et conduire à une coopération plus efficace avec l'école.

D'après *le président de la SPR,* le souhait des parents d'une plus grande ouverture de l'école et l'établissement de contacts plus étroits avec l'école de leur enfant est légitime. Le maître est obligé de tenir compte des partenaires éducatifs que sont les parents et de concevoir avec eux des objectifs éducatifs identiques. Il sera nécessaire de discuter et d'adopter ensemble une conception commune à ce sujet. Il sera aussi indispensable de définir clairement le concept de participation car si les maîtres éprouvent quelques craintes à l'égard des parents, ce sentiment est réciproque de la part des parents. Il s'agit avant tout d'établir un climat de confiance.

Pour M. Thévoz, l'intérêt des parents n'est pas seulement d'obtenir une participation au niveau de l'établissement scolaire, mais doit se situer dans l'évolution de l'école en général.

Cela signifie qu'il ne devrait plus être possible d'entreprendre des réformes scolaires fondamentales sans la participation des parents.

M. Walter Schoop, de Zurich, était invité à cette assemblée générale en tant que président du groupe d'étude suisse «Travail en commun parents-enseignants-autorités». Il signala que, tout dernièrement, une motion a été déposée au Grand Conseil zurichois portant sur l'obligation qui serait faite aux maîtres d'organiser des rencontres de parents. Les enseignants zurichois ainsi que leurs collègues romands ont alors posé ce cas de conscience: Irons-nous dans le sens d'un travail commun accru avec les parents sur la base de notre jugement et de notre liberté ou remplirons-nous ces exigences pédagogiques contraints par la loi?

D'après Walter Schoop, Zurich.

CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Goldorak

Cela faisait quelque temps déjà, qu'écoutant parler mes élèves entre eux, j'avais été frappé et intrigué par leur engouement pour ce fameux personnage.

J'ai donc profité de ces vacances d'hiver pour suivre quelques émissions destinées aux enfants à la télévision. Il y aurait beaucoup à en dire et on en a déjà beaucoup dit: elles servent non seulement de promotion à la vente de disques, de jouets, de revues, de gadgets de toutes sortes, mais encore elles alimentent les conversations, modifient les comportements, peuplent les rêves ou les cauchemars.

Ce qui me paraît nouveau, c'est le nombre de monstres qui envahissent l'écran, drôles parfois, sympathiques souvent, inquiétants ou terrifiants quelquefois.

En dépit du taux d'écoute très élevé enregistré par ce type d'émission, je n'affirmerais pas, pour ma part, que cette invasion tératologique est demandée par l'enfant, ni qu'elle correspond à cette fameuse mentalité enfantine dont nous nous faisons, nous les adultes, trop souvent et trop facilement les doctes interprètes.

Certes la fiction et l'imaginaire font partie du monde de l'enfant. Encore faut-il se demander quel type de fiction et quel degré d'imaginaire. Constatons que les personnages de Grimm, d'Andersen, de Perrault, que ceux des légendes et des contes offrent des possibilités d'identification non sans rapport avec la réalité vécue et qu'à ce titre les histoires, récits ou films dans lesquels ils apparaissent peuvent constituer un enrichissement certain ou une distraction agréable pour l'enfant. La télévision peut dans ce domaine relayer heureusement les grand-mères narratrices d'autrefois; à la condition toutefois qu'elle sache apprécier la dose de merveilleux assimilable par des esprits encore peu structurés sur le plan de la logique.

Je ne vois pas, en revanche, de justification à la plupart des programmes actuellement offerts par la TV aux enfants, programmes qui procèdent d'une entreprise de bêtification systématique, personnifiée, si l'on peut dire, par des cohortes d'animaux ou de monstres proférant de débilitantes fadaises.

Ce n'est d'ailleurs pas tout à fait dans cette catégorie de films qu'il faut situer Goldorak; je ne suis pas sûr, en effet, qu'il fut créé pour distraire les enfants.

Héros des galaxies, homme-robot, tantôt l'un, tantôt l'autre, doté de pouvoirs fabuleux, télécommandé par un esprit en forme d'ordinateur, prince charmant ou farouche et impitoyable combattant de l'espace intersidéral, il est le Bien confronté épisode après épisode au Mal. Ce manichéisme n'apporte au fond rien de nouveau: après Batman, Spiderman, voilà donc Goldorak!

On joue à Goldorak dans les préaux de nos écoles enfantines; on commente ses exploits dans les couloirs des écoles primaires; ses statuettes se vendent bien; on fait collection des bandes dessinées qui lui sont consacrées; on bloque toute activité afin de ne pas rater le nouvel épisode qui parfois est la suite du précédent pour mieux maintenir le taux d'écoute.

Langage nouveau ou utilisation modernisée de vieux stéréotypes payants et d'anciens clichés?

Temps et distance supprimés, succession rapide de séquences, élimination de tout temps mort, susceptible ou non d'améliorer la compréhension du récit, mélange des époques, apparition de mythes ou de références que seuls des adultes peuvent comprendre, flashes-back nombreux, rien ne subsiste de la structure logique des récits traditionnels destinés aux enfants.

Langage nouveau? Soit! Encore faut-il alors se poser deux questions au moins: Quel message véhicule-t-il? Comment ce message est-il perçu par l'enfant?

A la première question, empêtré peut-être dans mes réflexes d'enseignant, je ne trouve aucune réponse positive: l'idéal proposé est dérisoire, les mythes et stéréotypes relèvent d'une idéologie débile, le scénario est simpliste, les possibilités d'identification sont faibles et irréelles, la valeur culturelle, au sens d'un possible enrichissement personnel, nulle. L'image seule est saisissante, et encore...
Il nous manque de nombreuses études pour pouvoir répondre à la seconde question, tant il est vrai que rares sont les recherches linguistiques ou psychologiques consacrées au langage cinématographique ou télévisuel tel qu'il peut être saisi par l'enfant. L'enseignement rénové du français ne serait-il pas l'occasion de s'intéresser à ce type de problèmes et ne conviendrait-il pas d'en savoir un peu plus à ce sujet au moment où l'on cherche à mettre en place la télévision dite éducative.

Une dernière question: est-il vrai que la série des Goldorak pourrait être reprise par la TV romande et si oui, qu'en pense son département Sport et Education?

R. Grob
Pour le groupe de réflexion

Informations FIAI

«Technologie moderne et enseignement, de la petite enfance jusqu'au terme de la scolarité obligatoire»

Les délégués participant au 47e Congrès de la FIAI, réunis à Luxembourg du 17 au 20 juillet 1978,

- reconnaissant l'évolution rapide de la technologie au cours des dernières années et de son application à tous les aspects de la vie;
- affirment que l'école ne saurait négliger les effets de la technologie sur la société et qu'elle doit tenir compte de ses possibilités mais aussi de ses dangers pour l'éducation.

Ils déclarent:

(1) que l'élaboration d'un environnement éducatif approprié est le résultat de l'aptitude de l'enseignant à choisir parmi toutes les techniques et à mettre en pratique efficacement les méthodes appropriées au développement harmonieux et à l'épanouissement de l'enfant dans le cadre scolaire;

(2) que la technologie moderne éducative, à condition d'être utilisée comme une aide par le maître pour améliorer l'efficacité des méthodes habituelles, peut même permettre de créer de nouvelles méthodes;

(3) que les spécialistes de l'éducation doivent conserver un esprit critique tant dans l'emploi de la technologie moderne en évolution rapide que dans ses conséquences sur les méthodes d'enseignement;

(4) qu'il importe d'agir auprès des autorités responsables, afin qu'elles prévoient des fonds pour le développement de la technologie pédagogique dans les écoles et les institutions de formation des maîtres;

(5) qu'en tout état de cause, les enseignants doivent être partie prenante dans la conception et la gestion des organismes spécialisés aux niveaux national, régional et local;

(6) que la puissance, le caractère insidieux et l'efficacité des techniques modernes de diffusion de la pensée requièrent une très grande prudence dans leur utilisation et confèrent par là même aux enseignants une responsabilité accrue; notamment par la nécessaire recherche de la pluralité des sources d'information;

(7) que la relation irremplaçable existant entre l'enfant et le maître est d'une importance capitale dans le processus éducatif.

Les délégués au Congrès de la FIAI demandent aux organisations nationales d'agir dans le sens de ces recommandations.

Informations CMOPE

Les membres européens de la CMOPE se réunissent aux Pays-bas

Le rôle de l'éducation par rapport au passage de l'école à la vie active et à la préparation de la vie en société ont été les deux principaux thèmes de la Conférence européenne 1978 de la CMOPE, tenue du 2 au 5 octobre à Noordwijk (Pays-Bas), qui a réuni 84 délégués et observateurs de 28 organisations de 16 pays européens, ainsi que des représentants du Conseil de l'Europe et des Communautés européennes et un invité de l'Australian Teachers' Federation.

La **Recommandation concernant la préparation à la vie en société pose** le principe que «l'éducation a pour objectif final de préparer les jeunes aux responsabilités de la vie et du travail dans la société contemporaine». Cette préparation devrait englober «la vie sociale, politique, professionnelle, syndicale, culturelle et familiale, ainsi que... la participation aux différentes formes de la vie des collectivités». L'éducation ne devrait pas se limiter à l'enseignement théorique; au contraire, «intégrés à l'action pédagogique générale, travaux pratiques et visites diverses doivent garantir l'étroite relation entre la réflexion et l'expérience». Les enfants d'aujourd'hui vivront dans la société de demain; par conséquent, il importe de «supprimer du programme les contenus actuellement dépassés pour renforcer «les connaissances fondamentales... favorisant la compréhension du monde d'aujourd'hui». Les divers domaines d'enseignement concernés font ensuite l'objet de recommandations détaillées.

Toute personne a le droit «de recevoir une éducation de base de caractère général qui comprenne une formation technique et

la préparation à une activité professionnelle». Ce principe est souligné dans la **Recommandation sur la préparation à la vie active.** «La formation orientée vers une profession» doit être associée à l'enseignement général de façon à faciliter «le choix final du métier». La formation générale doit être constituée par «un ensemble diversifié de connaissances mathématiques, scientifiques, esthétiques, linguistiques, technologiques et sociales». Et toutes les matières doivent être étroitement associées, «dans l'école elle-même», à «la formation pratique».

Un troisième sujet de discussion a été la **Recommandation concernant les traitements des enseignants,** dans laquelle la CMOPE réclame «une rapide mise en œuvre» de la Recommandation Unesco/OIT concernant la condition du personnel enseignant qui n'a pas encore été mise en œuvre «même dans un grand nombre de pays européens». Le document de la CMOPE souligne que «les organisations d'enseignants devraient avoir le droit légal d'utiliser toutes les formes d'action syndicale, y compris la grève». En ce qui concerne les traitements, il précise que «les traitements et les conditions de travail des enseignants devraient être fondés sur une évaluation appropriée du rôle des enseignants dans la société et tenir compte des qualifications et responsabilités élevées requises».

La CMOPE publiera plus tard dans l'année un important rapport sur les conditions de travail des enseignants en Europe.

Les travaux du Conseil de l'Europe et des Communautés européennes dans des domaines d'intérêt mutuel ont été examinés en détail et des propositions concernant l'action de la CMOPE en ces matières pendant la période 1978-1979 ont été formulées. Le conseil était représenté par Maitland Stobart, directeur adjoint de la Division de l'enseignement général et technique, et les communautés, par Karen Fogg, de la Direction générale XII, qui est chargée de l'éducation, de la science et de la recherche. Tous deux ont pris la parole à la séance d'ouverture de la conférence. Les participants ont déclaré qu'ils appréciaient la façon dont les deux organisations avaient associé les représentants de la CMOPE à leurs travaux, le Conseil de l'Europe, grâce à une participation à ses comités d'experts et à ses programmes permanents se rapportant en particulier à l'éducation de la petite enfance et à l'éducation concernant les droits de l'homme, et les Communautés européennes, grâce à une consultation commune avec des représentants de la CMOPE et du Comité syndical européen des enseignants (CSEE)* à Bruxelles le 14 juin 1978.

La conférence s'est aussi intéressée aux relations avec la Confédération européenne des syndicats (CES) et le CSEE, avec lequel la CMOPE s'efforce de parvenir à un accord concernant la création d'un comité syndical commun qui assumerait la responsabilité des relations avec la CES. De nouvelles propositions concernant les discussions avec le CSEE ont été adoptées en vue d'une réunion prévue pour le 23 octobre entre des représentants de ce comité et du Comité européen de la CMOPE. (Malheureusement, cette réunion a été annulée le 17 octobre par le CSEE du fait qu'il doit élire un nouveau comité exécutif dans un proche avenir.)

Les représentants d'un grand nombre des organisations membres de la CMOPE dans les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont profité de ce qu'ils étaient réunis à l'occasion de la conférence pour déterminer l'opinion de la CMOPE sur les documents de travail établis par le secrétariat de l'OCDE en vue de la réunion de son comité de l'éducation au niveau ministériel les 19 et 20 octobre, qui était la première réunion de ce genre.

La conférence de Noordwijk a élu comme membres du Comité européen de la CMOPE pour 1978-1979, les personnes suivantes: Roger Biever (FIAI), Francis Cammaerts (NATFHE, Angleterre et Pays-de-Galles), Jean Daubard (Comité exécutif de la CMOPE), André Drubay (FIPESO), Wilhelm Ebert (Comité exécutif de la CMOPE), Yves Eveno (SNES, France), Michel Gevrey (Comité exécutif de la CMOPE), A. W. S. Hutchings (Comité exécutif de la CMOPE), Fred Jarvis (NUT, Angleterre et Pays-de-Galles), Asseri Joutsimaki (OAJ, Finlande), Lars Erik Klason (SFL, Suède), René Labes (SNI-PEGC, France), Jens Erik Madsen (Comité exécutif de la CMOPE), John Pollock (EIS, Ecosse), Gerry Quigley (INTO, Irlande), Thorleif Storaas (Norsk Laererlag, Norvège), Annelie Wagner (DL, République fédérale d'Allemagne) et A. F. Wilshire (Comité exécutif de la CMOPE).

Lors de la réunion qu'il a tenue immédiatement après la conférence, le comité a réélu Lars Erik Klason à la présidence pour les deux prochaines années.

A sa dernière séance, la conférence a rendu hommage à Thomas Rehula pour le travail qu'il a accompli au cours des cinq dernières années en qualité d'assistant spécial au secrétariat de la CMOPE, spécialement chargé du développement du programme européen. M. Rehula retourne en Finlande pour prendre ses fonctions de président de la Svenska Finlands Lärarförbund et de secrétaire international de Opettajien Ammattijärjestö, les organisations membres de la CMOPE dans ce pays.

** Ce comité se compose essentiellement des organisations européennes affiliées au Secrétariat international professionnel de l'enseignement (SPIE) et à la Confédération syndicale mondiale des enseignants (CSME), ainsi que des principales organisations d'enseignants françaises.*

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Formation des maîtres d'éducation physique

DIPLÔME FÉDÉRAL N° 1

Une nouvelle session débutera le 22 août 1979

Examens d'admission: mars-avril 1979

Les inscriptions doivent être adressées sur formulaire ad hoc à: **Université de Lausanne, formation des maîtres d'éducation physique, Dorigny, 1015 Lausanne, jusqu'au 1er mars 1979. Tél. (021) 46 57 53, le matin.**

ADHÉREZ AUX ASSOCIATIONS DE TOURISME PÉDESTRE

Elles balisent vos promenades.

Association neuchâteloise T.P.
Rue du Trésor 9 - 2000 NEUCHÂTEL

Association valaisanne T.P.
Case postale - 1951 SION

Association genevoise T.P.
Quai Gustave-Ador 2 - 1207 GENÈVE

Association vaudoise T.P.
Grand-Rue 100 - 1110 MORGES

Office cantonal fribourgeois de T.P.
p.a. M. G. Macherel - 1751 PREZ/NORÉAZ

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL SUR LES

expériences de réforme de l'école vaudoise,

L'ÉTAT DES TRAVAUX ET LES

intentions du gouvernement

Dans le **préambule** de ce document destiné avant tout à l'information du Grand Conseil, nous lisons:

— «L'hypothèse d'un cycle d'observation portant sur les classes de 5e et 6e... est l'hypothèse qui a été retenue en priorité par le Département... Elle est exposée — dans ses principes et ses buts d'une part, dans les dispositions prises à Vevey pour l'expérimenter, de l'autre — et l'accent est mis sur la description des nouveaux modes d'orientation destinés à remplacer les examens d'admission du système traditionnel.»

Après mention des **autres points abordés** — corrélation entre la durée des études gymnasiales et l'aménagement d'un cycle d'observation 5 - 6, organisation de l'enseignement dans les classes pratiques des années 7, 8 et 9, évaluation et possibilités d'implantation des projets 5e - 6e et 7e, 8e, 9e dans le canton — le préambule conclut: «... il n'en marque pas moins la direction générale dans laquelle sont engagées les études en cours. Mais ces études n'impliquent aucune mesure irréversible quant à la durée ou aux classes d'âges du cycle d'observation... Le Grand Conseil sera saisi de propositions de **décision en 1980 ou en 1981**.»

* * *

Selon l'**hypothèse étudiée**, «après deux ans d'école enfantine et quatre d'école primaire, tous les enfants entrent dans un cycle d'observation 5 - 6 à l'issue duquel ils vont tous à l'école secondaire, où ils sont répartis selon trois divisions: gymnasiale, moyenne et pratique».

En principe les **classes de l'école enfantine et des quatre premières années** «restent là où elles sont à l'heure actuelle, c'est-à-dire généralement le plus près possible du lieu d'habitation des parents... Le **cycle d'observation 5 - 6** est en principe organisé par unités de fonctionnement de quatre classes: deux de 5e et deux de 6e; ces classes restent dans les regroupements scolaires primaires tels qu'ils sont définis actuellement... Dans l'école **du second degré 7 - 8 - 9**, les élèves se répartissent entre:

— des établissements où sont ouvertes les divisions gymnasiale, moyenne et pratique. Ce sont les collèges actuels qui réuniraient sous le même toit la totalité des élèves des trois volées 7, 8, 9...
— des établissements où sont ouvertes les divisions moyenne et pratique. Un tel établissement est prévu dans chacun des groupements actuels de classes supérieures.»

* * *

Le rapport développe ensuite quelques **principes sur lesquels se fondent l'organisation du cycle d'observation.** «**En 5e**, tout l'enseignement est donné en classe hétérogène par un ou deux maîtres principaux accompagnés éventuellement de quelques spécialistes pour les branches comme le dessin, le chant, les travaux manuels ou la gymnastique. **En 6e**, la même équipe de maîtres assure l'enseignement. Les deux classes de base se scindent en trois groupes de niveaux pour l'enseignement du français, de l'allemand et des mathématiques... A l'issue des deux années du cycle, une **proposition d'orientation** est faite par le Conseil de classe qui réunit, sous la présidence du directeur ou du maître de classe, l'ensemble des maîtres qui ont enseigné pendant deux ans dans la classe.» L'absence d'options en 6e signifie le début de l'apprentissage de **deux langues étrangères en 7e**, ce qui fait encore problème. De leur côté, «**les maîtres du cycle d'observation** seraient des maîtres primaires et des maîtres secondaires. Dans une équipe de cinq maîtres, il est prévu trois primaires et deux secondaires... Le Département... souhaite que les maîtres secondaires enseignent dans les deux années du cycle et qu'ils participent, avec leurs collègues primaires, à l'orientation des élèves vers les trois voies prégymnasiale, moyenne et pratique... Le département envisage donc de former aux méthodes de l'observation un nouveau type de maîtres, qui acquerrait de plus une certaine spécialisation soit dans les branches littéraires, soit dans les branches scientifiques, ainsi que dans l'une ou l'autre des branches spéciales. Les maîtres de classes supérieures auront eux aussi la possibilité d'enseigner au cycle d'observation».

* * *

Après avoir rappelé les critiques généralement adressées au système actuel d'admission au collège ou en classe supérieure, le rapport présente le système expérimenté à Vevey et qui vise à supprimer ces défauts. Il prévoit que la **proposition d'orientation** faite par le Conseil de la classe à la fin de la 6e année sera fondée sur divers éléments dont aucun n'aura de valeur prépondérante. Quelques lignes sont consacrées à la présentation de chacun d'eux. Ce sont:

«— l'avis des parents;
— les moyennes de branches obtenues à chaque bulletin semestriel;
— une fiche d'observation établie par le Conseil de classe à la fin de chaque année;
— les résultats d'épreuves périodiques, établies et évaluées par les maîtres de l'établissement;
— les niveaux auxquels appartient l'élève en 6e année;
— des tests d'aptitudes et de connaissances, établis et évalués par le CVRP en collaboration avec les maîtres.»

S'agissant de l'orientation proprement dite, des précisions sont données sur les compétences du **Conseil de classe** qui oriente les élèves vers l'une des trois divisions et fait en outre une proposition d'option, sur les possibilités de choix des **parents** qui «participent plus activement que dans le système actuel à l'orientation scolaire de leur enfant», sur les échecs et le **doublement d'une classe** enfin qui ne sera plus qu'un cas d'exception durant ces deux ans, requérant en principe l'accord des parents.

* * *

Cette partie du rapport se termine par des considérations sur trois objets. La durée de trois ans **des études gymnasiales** indispensable à l'instauration d'un cycle 5 - 6, l'observation et l'orientation progressive de la 5e à la 9e telle qu'elle existe dans l'expérience de Rolle, **la place des élèves**

primaires de l'école traditionnelle (40%) dans l'organisation des zones pilotes. «Les responsables des zones pilotes ont accordé une attention particulière à ces élèves. Ils estiment, en effet, que la valeur d'un système ne se juge pas que sur le niveau des connaissances des élèves de division gymnasiale, mais aussi sur la qualité de la formation donnée à ceux qui sont les plus nombreux et sur les mesures prises en faveur des élèves en difficultés.»

* * *

Dans les propos liminaires de la partie consacrée à **l'évaluation**, le rapport s'efforce de dissiper le malentendu né de l'adjectif **scientifique** jadis utilisé et qui laisse croire que les résultats peuvent être appréciés selon des critères préétablis, rigoureux et comparables à ceux d'expériences menées en laboratoire. «Les spécialistes de l'évaluation s'accordent à dire... qu'il n'est pratiquement pas possible d'englober tous les facteurs en cause dans un jugement d'ensemble permettant de prouver que le nouveau système est meilleur ou moins bon que l'ancien. Ce à quoi on peut tendre, en revanche, c'est, par approches successives, à **faire porter les investigations sur les différents domaines...**, soit:

— une comparaison des acquisitions de connaissances dans les principales disciplines et en fin de scolarité obligatoire;
— des enquêtes sur l'accueil réservé aux innovations par les personnes impliquées — autorités, parents, maîtres et élèves;
— des études sur le fonctionnement du système; son coût et ses possibilités d'implantation dans le canton;
— une recherche sur la concordance des résultats avec les objectifs et les besoins qui ont été à l'origine des projets de réforme.»

Sous le titre «Etat des travaux» un peu plus de quatre pages sont consacrées à faire le point de la situation dans ces divers domaines.

* * *

Deux commissions d'évaluation présidées par M. François Bettex sont actuellement en fonction. La première, dont fait partie notre collègue Patrick Gianini, assiste le département quant aux déterminations sur les études à entreprendre, sur les domaines à explorer et sur les méthodes qu'il convient d'utiliser. La seconde a pour tâche d'étudier le déroulement de l'expérimentation particulière du cycle d'observation 5 - 6 qui, dès la rentrée d'août 1978, se greffe sur l'expérience générale menée en zone pilote de Vevey.

Le rapport enfin attire l'attention sur les deux exigences contradictoires concernant la **durée des expériences**. «Il faut en effet éviter de maintenir trop longtemps les zones d'expériences dans un isolement qui commence à leur peser et prendre une décision de généralisation assez tôt pour ne pas lasser l'intérêt de l'opinion publique; mais il faut aussi beaucoup de temps pour juger des fruits d'une réforme scolaire. Or ce que deviennent vraiment les adolescents préparés selon un nouveau système... L'éveil de leur curiosité intellectuelle et de leur sensibilité, le développement de leur autonomie et de leur esprit créateur, l'acquisition de méthodes de travail et de réflexion... seul un certain étalement, dans le temps et sur le nombre des intéressés, permettra de mesurer...

Ce rapport sera soumis à l'approbation du Grand Conseil lors de sa prochaine session, en février. Il a paru important au Comité cantonal, qui a désiré qu'un résumé en soit publié dans l'«Educateur». Le CC recommande cependant de se procurer le document intégral au CREPS, Département de l'instruction publique, rue de la Barre 8, 1005 Lausanne. Il se déterminera lui-même prochainement sur ce texte en fonction des résolutions votées par les congrès. Il invite les membres SPV à lui faire part sans délai de leurs observations. (Secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.)

Nicod Paul, secr. gén.

LE POINT
des activités du Comité cantonal

Les mois de novembre et décembre ont surtout été marqués par le Congrès SPR de Fribourg et par le thème qui lui était consacré: le statut de l'enseignant. Je ne reviendrai pas sur l'événement qui, s'il n'a pas déchaîné les passions, n'en a pas moins fait ressortir les difficultés qu'éprouvent les enseignants à cerner leur propre personnalité ou encore à établir ce qu'elle devrait être.

Bien que vivement intéressés par les débats de fond (qui se poursuivront d'ailleurs bientôt) qui ont rempli les journées fribourgeoises — et sans être véritablement déçus par la forme de ceux-ci — les membres du Comité cantonal ont dû assurer, pardonnez-moi l'expression, l'intendance, cette dernière leur offrant tout loisir de s'occuper sous toutes ses formes du statut du maître primaire vaudois.

Sans parler des séances de comité régulières, voici brossé en quelques lignes le tableau des cas les plus importants dont le CC a eu à débattre.

Domaine pédagogique

CIRCE II

Il semblerait que l'on y soit pressé. En effet, une centaine de brochures concernant l'environnement a été reçue par le secrétariat général fin novembre, avec délai de réponse (pour les éventuelles remarques) début décembre. La décision a donc été prise d'envoyer ce fascicule à tous les membres de la Commission pédagogique, en les priant de fournir leurs correctifs au plus vite. Ce qui fut fait et ce dont nous les remercions. Un dernier commentaire toutefois: la formule «qui va piano va sano» ne serait-elle plus de mise à CIRCE?

EN 80

Les travaux se poursuivent. Pour assurer une liaison constante entre les commissions et le CC, ce dernier a organisé plusieurs entrevues avec ses délégués. Il serait trop long de les citer tous mais il convient de remercier chacun pour l'intérêt et le temps qu'il consacre à notre futur établissement de formation.

Cycle 5-6

Le Comité cantonal suit avec beaucoup d'attention — et d'intérêt — l'évolution des expériences tentées à Vevey. Commencée il y a à peine quatre ans, la tentative ne saurait encore être évaluée. Tout en affirmant une fois de plus sa volonté de voir le cycle 5-6 aboutir, le CC se préoccupe vivement des problèmes ayant trait à une généralisation et à une exportation du système veveysan dans le reste du canton.

EN - CFP

L'ombre menaçante du numerus clausus n'assombrira pas les entrées à l'Ecole nor

male cette année. De même que le CFP ne connaîtra pas d'examen d'admission, sauf si les besoins en personnel enseignant sont largement dépassés. A cet effet, des épreuves de français et de mathématiques seront préparées.

Entrevues

Le CC a été reçu — en cette fin 78 — à deux reprises par M. Basset, chef du service primaire. Une douzaine de points étaient à l'ordre du jour, dont en particulier l'introduction de l'allemand et la création de commissions spécifiques à certaines branches. Votre comité s'est également entretenu avec M. Bettex, chef du service IV, entre autres des problèmes de la concertation entre enseignants et des questions relatives aux formations secondes. Le problème de l'accès aux universités a également été abordé.

Domaine syndical

Rapport Weith

Une commission, formée de trois conseillers d'Etat ainsi que d'un représentant des enseignants primaires, secondaires et professionnels s'efforce d'arriver à un consensus pour présenter des propositions propres à satisfaire les uns et les autres. Néanmoins, il apparaît déjà que c'est dans le secteur primaire que surgissent les plus grosses difficultés. Comme disent les Anglais, il faut attendre et voir...

Liberté de domicile

Le CC continue à suivre de près les difficultés que rencontrent certains collègues dans leur commune. Concernant le problème général il ne désarme pas et ne désespère pas de voir Vaud se rapprocher un jour (le plus vite possible bien sûr) de Neuchâtel.

Semaine de 5 jours

Les derniers sondages réalisés dans le canton prouvent à l'envi que la volonté des parents en la matière épouse celle des enseignants. Conforté par ces résultats positifs, le CC — comme il en a d'ailleurs reçu mandat de l'assemblée des délégués — poursuit ses investigations. Mais là encore, patience et longueur de temps...

Salaires

Le Comité cantonal a demandé au secrétariat de fournir une information aux membres (cf. «Educateur» de décembre à mai) et il continue d'appuyer les démarches — qu'il veut énergiques — de la Fédération auprès du Conseil d'Etat en vue d'une revalorisation générale des fonctionnaires.

AD SPV

L'assemblée des délégués s'est réunie le 8 novembre pour traiter du statut de l'enseignant et du Congrès SPR de Fribourg. Les débats furent nourris et il en est ressorti que la journée fribourgeoise serait un tantinet trop courte pour traiter à fond — et partant avec efficacité — du problème.

Travail à mi-temps

Les expériences se poursuivent. Les collègues intéressés par cette manière de pratiquer peuvent prendre contact avec le Service primaire ou directement avec Mlle Catherine Gygax, représentante du CC à la commission traitant du problème.

En vrac

— Le CC a d'autre part, durant ces deux mois, rencontré des délégations des associations des maîtresses d'économie familiale, de l'AVMES, de l'AVMD ainsi que des présidents de sections. Outre le fait qu'elles permettent de mieux se connaître, ces entrevues sont l'occasion de débattre de problèmes nombreux et importants. Elles ont prouvé leur efficacité et il ne fait aucun doute qu'elles doivent se répéter régulièrement, pour assurer une liaison constante et un axe privilégié entre le CC, les comités d'associations et les collègues en général.

— Le CC et une délégation de l'AVMES ont rencontré le conseiller d'Etat Aubert au sujet de la Convention collective de travail des maîtres de l'enseignement spécialisé.

— Le CC a désigné ses représentants au Comité central de la SPR. Il s'agit de MM. Charles Jaccard (membre du bureau), Alain Künzi et Michel Gaudard qui fait partie de droit du CC SPR en tant que président vaudois.

— Le CC est intervenu auprès des autorités cantonales sur les modalités d'application concernant les congés de maternité (sans succès malheureusement, cf. «Educateur» n° 40) et au sujet du droit de la femme mariée à toucher les allocations familiales (avec succès cette fois-ci, cf. présent numéro).

— Le CC a tenu deux séances extra muros pour tenter d'approfondir les problèmes de la concertation entre enseignants et ceux du statut horaire.

Voilà, chers collègues, résumés en quelques lignes deux mois d'activité de votre Comité cantonal. Certains pourront penser que c'est là beaucoup d'énergie gaspillée, d'autres pourront prétendre qu'à force de vouloir courir plusieurs lièvres... Cependant, chacun aura l'honnêteté de reconnaître qu'il se fait un certain travail. Quant à savoir maintenant s'il aurait pu mieux se faire, j'en suis le premier convaincu. Et je vous rappelle, en passant, que trois places vides vous attendent au n° 2 des Allinges, à la fin du mois de mai.

P. Gianini-Rima.

CAMPS DE VACANCES «SANTA FEE»
3925 Grächen (VS)
Maison très bien équipée pour semaines de vacances scolaires, camps de ski.
Très belle situation, vue, calme. Prix avantageux.
Aimeriez-vous avoir une offre de nos prix d'été et d'hiver?
Anton Cathrein, tél. (028) 56 16 51.

DANSES FOLKLORIQUES INTERNATIONALES 1979
Deux stages de formation
Centre de congrès Fürigen/Stansstad/NW
I: 8-13 avril **II: 16-21 avril 79**
DANSES AMÉRICAINES
Mixers, Rounds, Contras et Squares
avec Caller Don Armstrong, Florida/USA
DANSES INTERNATIONALES avec B. + W. Chapuis
Inscriptions: Betli Chapuis, 3400 Burgdorf

INFORMATIONS SPV

Les articles de longueur fort diverse de cette suite se rapportent tous à des aspects de la rémunération des enseignants primaires. La formation des instituteurs vaudois ne leur offrant en fait d'occasions de travail ni dans le privé ni au service de la Confédération ou des seules communes, l'information ne porte que sur les salaires servis dans le secteur public des vingt-cinq états de notre pays (cantons et demi-cantons). Elle est basée sur les renseignements en possession de la SPV au sujet de 1977 et 1978. L'immobilisme des traitements vaudois à partir de 1976 et jusqu'en 1980 en tout cas permet d'affirmer que les conclusions au terme de l'examen de ces années seront aussi exactes en 1979, voire davantage même. Des indications incomplètes concernant nos Confédérés ne sauraient non plus en général infirmer nos réflexions, bien au contraire.

Soucieux de ne pas influencer le jugement de nos lecteurs, nous évitons d'exprimer une opinion au terme de chaque parution, laissant à chacun le soin de conclure. Nous insérerons simplement la position du comité cantonal en fin de publication.

Toute correspondance relative à ces textes rédigés à l'instigation du Comité cantonal, y compris — surtout même! — des précisions, voire des rectifications, est à adresser au secrétariat général SPV, Allingues 2, 1006 Lausanne.

Horaire, heures supplémentaires, années jusqu'au traitement maximum, indexation

Une appréciation exacte de la rémunération du maître vaudois par rapport à celles servies dans les autres cantons suisses exige, pour être tout à fait objective, que mention soit faite:

— de l'horaire et des heures supplémentaires d'une part,
— de l'indexation et du temps nécessaire pour avoir droit au salaire maximum d'autre part.

A. SEMAINES ANNUELLES D'ÉCOLE ET NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Si l'on excepte Tessin (36½ semaines), Valais (36 semaines) et Berne peut-être (36 à 39 semaines), tous les cantons ont un total annuel de semaines d'école primaire entre 38 et 41, Vaud en connaissant 39.

Compte non tenu du Tessin (35 heures!?), l'horaire des classes enfantines oscille entre 20 et 25 heures (Vaud: 20 heures). Quant à l'enseignement primaire, son nombre d'heures se situe généralement entre 26 et 32, exception faite des Grisons et, surtout, de Glaris. Ce dernier renseignement est donné sous réserve; par primaire, certains cantons parlent en effet d'un enseignement tout au long de la scolarité obligatoire (Vaud), d'autres entendent un degré scolaire englobant les premières années seulement.

B. HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Vaud ignore cette possibilité dans l'enseignement primaire. 17 cantons, 18 même s'agissant des classes supérieures, la connaissent en Suisse.

C. ANNÉES DE SERVICE JUSQU'AU TRAITEMENT MAXIMUM

Le nombre d'années de service nécessaires pour avoir droit au traitement maximum est très variable, du simple au quadruple peut-on dire.

Berne: 45 ans révolus et 12 ans de service au moins
Zoug: 34 ans
Valais: 30 ans
Appenzell (Rh.-Ext.): 25 ans

mais

Neuchâtel et Tessin, entre autres: 10 ans
Grisons: 8 ans mais pas partout.

Exigeant 18 ans, Vaud voit 8 à 9 cantons se contenter de moins alors que 15 à 16 autres demandent au contraire davantage (maîtres primaires et de classes enfantines).

D. INDEXATION

Il est clair que l'indice des prix à la consommation en fonction duquel a été fixé le montant du salaire reste un aspect essentiel lors de toute comparaison de traitement. Zurich, Bâle et Genève utilisant des indices locaux ne peuvent pas intervenir dans le tableau suivant qui, par ailleurs, se fonde sur l'ancien indice.

Indexations les plus hautes: *169,77* et 169,[illegible]
Indexations les plus basses: 165,00 et 99,[illegible]
Indexations de Vaud: *169,77*

Si, comme la logique semblerait l'exiger, tous les traitements étaient ramenés à la même indexation pour la comparaison, la situation vaudoise serait encore sensiblement aggravée.

Nicod Paul
Secrétaire général SPV.

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

La commission chargée par le Conseil d'Etat de préparer la refonte de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud en vue, entre autres, de l'adapter aux futures dispositions fédérales sur la prévoyance professionnelle poursuit ses activités sous la présidence d'A. Rochat, adjoint au chef du service primaire. S'il ne lui est guère possible, depuis de nombreux mois, d'œuvrer en fonction d'une législation fédérale différée d'année en année, elle s'efforce de donner une solution sans plus attendre à diverses questions qui se posent déjà avec plus ou moins d'acuité. Aprés avoir, sur mandat du Conseil d'Etat, préparé les projets de révisions partielles soumis ces dernières années au Grand Conseil, elle s'est adressée l'automne dernier aux fédérations du personnel pour leur demander une liste des objets sur lesquels elles souhaiteraient une étude. Le Comité cantonal a consulté la Commission SPV des retraites puis a fait part de ses désirs à la «Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud». Celle-ci a fait la synthèse des points d'importance fort diverse soulevés par ses... associations affiliées et l'a transmise au groupe ad hoc précité. Nous reproduisons ci-après ce document.

Le secrétaire général SPV
P. Nicod.

Etat des modifications de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

dont l'étude est souhaitée par la Fédération

1. Rentes de veuves et de veufs

1.1. Révision de l'art. 41 dans le sens que la femme qui s'est mariée avec un pensionné soit mise au bénéfice de la rente de veuve sous des réserves à préciser.

1.2. Suppression de l'art. 40 ch. 1 LCP (réduction de moitié de la rente de veuve si le mariage est survenu alors que le défunt avait plus de 60 ans révolus).

1.3. Révision de l'art. 43 en ce sens que la pension de veuve doit aussi être accordée à la femme divorcée touchant une pension alimentaire de son ex-mari, les droits de la nouvelle épouse à percevoir également une rente de veuve n'étant, cas échéant, pas modifiés.

1.4. Amélioration du barême des rentes de veuves.

1.5. Modification de l'art. 50 dans le sens de l'octroi d'une rente de veuf au décès de l'assurée.

2. L'indexation des rentes doit trouver un fondement légal par l'insertion dans la loi d'une disposition expresse.

3. SUPPLÉMENT TEMPORAIRE (art. 77 ss.)

3.1. Possibilité de calculer le rachat du supplément temporaire à partir de 35 versements annuels et non plus à partir de l'âge facultatif de la retraite.

3.2. Le montant du supplément temporaire (art. 77 al. 1) devrait être revu dans le sens d'une amélioration située, par exemple, entre le minimum et le maximum de la rente AVS.

3.3. Possibilité pour l'assuré de choisir, pour financer le supplément temporaire, entre le système actuel de la prolongation du temps de service et le versement d'une contribution: l'étude financière de cette solution est demandée.

3.4. De même est demandée l'étude d'une modification prévoyant la possibilité d'obtenir un supplément temporaire partiel, par un financement partiel, à la demande de l'assuré.

3.5. Possibilité pour la femme mariée d'avoir droit au supplément temporaire.

4. Salaire assuré / rachat / rente

4.1. Possibilité d'assurer la prime annuelle et de fidélité.

4.2. Possibilité pour les assurés n'ayant pas 35 ans de cotisations à 60 ans révolus d'effectuer, sous certaines conditions, une prolongation leur donnant la possibilité de financer le supplément temporaire (art. 22 litt. a LCP).

4.3. Il serait souhaitable qu'un barème faisant partie intégrante de la loi ou une disposition de celle-ci indique le mode de calcul applicable en cas de rachat partiel.

5. Opportunité du maintien de la déduction de coordination de **Fr. 3000.—** (art. 11 al. 2 LCP) notamment en cas de rente partielle.

6. DIVERS

6.1. Suppression à l'art. 36 al. 1 première phrase des termes «sur sa demande». La pension allouée au fonctionnaire empêché ensuite de maladie ou d'accident de remplir partiellement sa fonction doit l'être sans que le fonctionnaire se voie contraint de faire une demande expresse.

6.2. Modification de l'art. 80 ch. 2 (fonds de prévoyance) en permettant l'extension des possibilités d'intervention de ce fonds de prévoyance dans les cas dignes d'intérêt, même sans lien de parenté avec le défunt.

6.3. Examen de l'élargissement des possibilités de placement de la Caisse de pensions (art. 102).

6.4. Elargissement des prérogatives de l'assemblée des délégués (cf. art. 86). Notamment il convient d'examiner la modification de l'art. 86 litt. b selon lequel l'assemblée des délégués **prend connaissance** du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport de l'expert, du rapport technique et de la décharge donnée à ce conseil par le Conseil d'Etat.

6.5. Insertion dans la loi du principe de la parité au Conseil d'administration.

6.6. Modification de l'art. 52 c prévoyant à l'al. troisième que l'assuré révoqué peut voir sa pension réduite, dite réduction ne portant que sur la part constituée par les versements de l'Etat. La sanction disciplinaire ne doit plus avoir d'incidence sur la prévoyance professionnelle de l'assuré.

6.7. Suppression de l'art. 47 et allocation sans restriction de la rente d'orphelin.

6.8. Suppression des termes «de trois points» à l'art. 19 bis al. 4 LCP en vue d'harmoniser cette disposition avec l'art. 46 LCP.

6.9. Examen de l'incidence du rachat sur la valeur de transfert.

Allocation de ménage des femmes mariées

Ancien texte concernant le droit à l'allocation de ménage des fonctionnaires ou employées mariées.

a) **allocation entière:** lorsque le revenu annuel du mari — pour des raisons indépendantes de sa volonté — est inférieur à Fr. 7200.— (cas d'études supérieures ou de perfectionnement professionnel réservés).

b) **allocation partielle:** lorsque le revenu annuel du mari oscille entre Fr. 7200 et Fr. 9600.—, réduction de Fr. 100.— par tranche de revenu de Fr. 200.—.

Couple au service de l'Etat

Une seule allocation de ménage entière est servie au mari.

Si, pour des raisons qui lui étaient propres (mari exécutant un important travail personnel de longue haleine ou préparant une reconversion professionnelle par exemple), le couple jugeait préférable que l'activité extérieure génératrice d'une rémunération soit le fait de madame, le Service du personnel de l'Etat ne s'estimait pas en droit de verser une allocation de ménage.

Le 15 septembre dernier, le Comité cantonal a écrit au Conseil d'Etat pour attirer son attention sur une disposition qui ignorait l'évolution de la conception de la famille, ainsi que des situations imposées par le chômage ou d'autres raisons majeures dans l'intérêt même de la cellule familiale, des enfants en particulier.

En décembre, nous avons reçu un nouveau texte de la décision du Conseil d'Etat du 1er juin 1970. Les dispositions concernant la femme mariée y ont la teneur suivante:

allocation entière: lorsque le revenu du mari est inférieur à Fr. 7200.—;
allocation partielle: sans modification;
couple au service de l'Etat: sans modification.

Cette nouvelle rédaction nous apparaît devoir apporter la solution souhaitée au problème soulevé par le CC. Nous en remercions les membres qui ont attiré notre attention sur la question... ainsi que, bien entendu, l'autorité cantonale.

Nicod Paul, secr. gén.

Cotisations 1979

Suivant décision du Congrès 1978, elles demeurent inchangées et s'élèvent à:

MEMBRES ACTIFS

y compris cotisation de la section: **Fr. 134.—**

Les membres actifs de la section de Sainte-Croix, qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que: **Fr. 129.—**

MEMBRES ASSOCIÉS

y compris cotisation de la section: **Fr. 26.—**

Les membres associés de la section de Sainte-Croix, qui perçoit elle-même ses cotisations locales, ne paient toutefois que: **Fr. 21.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1979 au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans le présent numéro de l'«Educateur» vous y aidera; il constituera ensuite votre carte de membre: gardez-le donc soigneusement.

S'il est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

Attention!

LORS DU CONGRÈS DU 19 MAI 1979, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SECRET, SEULE LA CARTE DE MEMBRE 1979 SERA VALABLE.

ABONNEMENT À «L'ÉDUCATEUR»

Sans changement!

Pour un membre actif: compris dans la cotisation.

Pour un membre honoraire: **Fr. 28.—.**

Pour un membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé!) **Fr. 28.—.**

Pour un retraité à la fois membre honoraire et membre associé: **Fr. 12.—** (s'ajoute à la cotisation de membre associé!).

Secrétariat général SPV.

AVEPS

SKI PRINTEMPS — SAINT-MORITZ — SKI STATION

Dates: 1er au 7 avril 1979. Logement, pension Hôtel La Margna.

Ski alpin: ski libre ou sous conduite d'instructeurs.

Abonnement général valable pour toute l'Engadine.

Forfait complet: Fr. 470.—.

Possibilités d'excursions à peaux de phoque sous conduite.

Ski de fond: ski libre ou sous conduite d'instructeurs sur tout le plateau de l'Engadine.

Renseignements et formules d'inscription auprès de Pierre Rheiner, Côtes-de-Bochat 24, 1093 La Conversion.

SKI PRINTEMPS — ZERMATT — SKI STATION

Dates: 2 au 7 avril 1979. Ski libre ou sous conduite d'instructeurs.

Prix: Fr. 425.—, non membre AVEPS: Fr. 465.—.

Prix comprenant voyage, logement et demi-pension, abonnement général sur toutes les installations.

Renseignements et formules d'inscription auprès de P.-A. Bichsel, 1041 Bretigny/Morrens.

SKI PRINTEMPS — VAL-D'ISÈRE — SKI STATION

Dates: du 2 au 7 avril 1979, 6 jours dans la prestigieuse station française aux 3 vallées et 75 remontées mécaniques.

Ski de piste ou sauvage, libre ou sous conduite, excursions possibles en diversion.

Pension complète à l'Hôtel Moris, libre parcours général y compris les bus.

Prix: Fr.S. 450.— environ. Voyage en voitures privées.

Renseignements et inscriptions auprès de J.-P. Paquier, Villardiez 18, 1009 Pully, tél. 021/28 49 78.

SKI PRINTEMPS — HAUTE-ROUTE — SKI EXCURSION

Dates: 1er au 7 avril 1979.

Course entraînement au Combin-de-Corbassière (3715 m) les 10-11 mars.

Itinéraire (sous réserve de modifications): Arolla - cabane Vignettes - Pigne-Arolla - cabane Chanrion - col du Sonadon - Bourg-Saint-Pierre - Orsières - cabane Orny - fenêtre Saleinaz - col Chardonnet - Chamonix - cabane Grands-Mulets - Mont-Blanc - Chamonix.

Prix: membres AVEPS: Fr. 435.—; non membres : Fr. 465.—.

Réduction membres CAS Fr. 35.—.

Renseignements et formules d'inscription auprès d'Olivier Correvon, route d'Yverdon 29, 1530 Payerne.

5e course scolaire vaudoise de ski de fond

Lieu: Le Sentier, derrière la Côte.

Date: samedi 24 février 1979, des 10 h. Pas de renvoi, mais annulation.

Organisateurs: R. Künzi, Grand-Rue 7[illegible], 1347 Le Sentier, tél. (021) 85 60 10, avec la collaboration des collègues de la Vallée, du Ski-Club, de l'OEPJ et de l'AVEPS.

Inscription gratuite à faire parvenir à l'organisateur pour le **vendredi 9 février 1979.**

Formules d'inscription et circulaire de renseignements à disposition auprès de l'organisateur R. Künzi.

Coupe AVEPS 1979

Lieu: Les Rasses - Ste-Croix.

Date: mercredi 7 février 1979. Les épreuves ont lieu le même jour.

Epreuves

a) **Ski de fond:** circuit facile de 7-9 k ouvert à tous les amateurs et amatrice Rendez-vous Les Rasses, maison-restaurant des Planets, proximité départ d pistes de fond à 13 h. 30. Départ d concurrents à partir de 14 h. 15.

b) **Slalom:** facile, 25-30 portes, à la port de tous et de toutes. 1er départ au[illegible] en rons de 16 h. 15.

c) **Repas** (facultatif) à 19 h.

Titres attribués:

A) ski de fond dames-messieurs

B) slalom dames-messieurs

C) combiné dames-messieurs

Participation: tous les enseignants enseignantes sont cordialement invit Cependant les coupes ne seront attribu qu'à un membre AVEPS.

Inscriptions: jusqu'au lundi 5 février auprès de PA Simon, Tramenaz 34A, 1[illegible] La Tour-de-Peilz, tél. 54 46 33.

Ski artistique

Les Moulins, piste des Chevreuils, les et 28 janvier 1979.

Cours pour débutants: en ski artistiq initiation au ballet.

Coût tout compris: Fr. 55.— enviro

Renseignements et inscriptions jusqu 26 janvier soir auprès de Claude-Alain V Büren, Temple 9, 1012 Lausanne, tél. 0[illegible] 33 42 96.

Rédactrice de la rubrique vaudoise: Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 1[illegible] 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Assemblée générale du 8 décembre 1978

35 ADMISSIONS, PAS DE DÉMISSION. A QUAND LE 1400e MEMBRE?

2. Informations sur les commissions

Le comité renseigne l'assemblée sur la marche des différentes commissions internes ou DEP-SPG. L'assemblée accepte que la SPG participe à un groupe de travail mixte (DEP-SPG) sur l'évaluation du travail scolaire (note globale de français, fréquence des notes, etc.). Nos délégués seront issus de la commission interne SPG.

Quant au français rénové, le comité rappelle qu'il s'agira pour la SPG de donner son opinion sur le déroulement de cette opération nouvelle et de dire si elle correspond à ce que nous en attendons. Nous allons vers une nouvelle forme de recyclage où les enseignants prendront eux-mêmes les choses en main.

Quant aux dossiers traduction des 42 heures, etc., ils sont toujours pendants devant le chef du Département.

3. Etudes pédagogiques

Ce point soulève toujours une discussion passionnée. L'assemblée réaffirme son désir que la **SPG participe aux examens d'admission** des études pédagogiques.

Dans un vote séparé, elle indique également que tout doit être fait pour que l'autorité **tienne beaucoup plus compte à l'avenir** des besoins à couvrir, au moment de la fixation du contingent. A propos des jurés d'examens de 1re année, l'assemblée estime très important que la SPG continue à avoir un regard sur les études pédagogiques en particulier sur l'évaluation des contrats. Même opinion pour ce qui est de sa participation à la commission de recours où sont examinés les cas des candidats en situation d'échec à la fin de la période cours.

4. Politique générale de la SPG

Il ressort de cette discussion enrichissante que la **SPG** doit être **présente partout où elle le peut** même si elle n'a pas de pouvoir décisionnaire.

En ce qui concerne les moyens d'action (par exemple dans l'immédiat à propos des prix), il est clair qu'une partie de nos collègues ne sont pas prêts à utiliser des moyens «musclés» par exemple à descendre dans la rue. Ils ne renoncent pas pour autant à faire aboutir leurs revendications, ils feront preuve d'imagination à ce sujet par exemple pour les prix. Le comité en retire l'impression qu'il œuvre dans le sens approuvé par l'ensemble des collègues.

5. Divers

Prix

Nous attendons la décision du Conseil d'Etat. Si contre toute attente elle devait conclure au maintien des prix, plusieurs mesures devront être envisagées: sondage auprès des collègues pour savoir sous quelle forme manifester notre opposition au maintien des prix, conférence de presse, assemblée générale extraordinaire, etc.

Enfants étrangers

Que faire pour les gosses qui ne sont pas de langue maternelle française et qui auraient droit à une attention particulière (classes de rattrapage, cours de culture étrangère)? Un problème à examiner plus à fond.

L. Urben.

La maîtresse en balade

Santa Barbara

En feuilletant le journal «La Cronica de Santa Barbara - Californie» je suis tombée sur un article concernant le centre familial de Santa Barbara. C'est une expérience partagée par mère et enfant, c'est-à-dire que le centre propose un programme bilingue américain - mexicain pour le développement de l'enfant dès la naissance à l'âge scolaire mais aussi pour la mère. Le centre a un personnel bilingue et biculturel qui s'intéresse à la famille dans son ensemble.

Les nourrissons trouvent au centre un environnement stimulant pour les deux premières années de la vie et un programme qui développe les possibilités intellectuelles, physiques, sociales et émotionnelles des enfants de 2 à 5 ans. Les mères participent régulièrement aux soins des nourrissons, et prennent une part active dans le programme journalier. Elles passent également à tour de rôle une partie de la journée à enseigner dans les classes. Elles peuvent ainsi rencontrer les enseignants et constater le développement de leur enfant. D'autre part, elles participent à une variété de cours, dont certains sont enseignés par les mères elles-mêmes, tels que: anglais, espagnol, développement de l'enfant, travaux manuels et artistiques, nutrition, conduite de voiture. Les mères peuvent en outre participer à des groupes de discussions menés par une psychologue bilingue et biculturelle. Un service de conférences est également prévu pour informer les parents des divers services sociaux et autres prévus par la communauté de Santa Barbara.

Il y a deux groupes d'environ 30 mères et enfants qui viennent chacun deux fois par semaine au centre de 9 h. 30 à 12 h. 30.

Les enfants sont groupés par classe d'âge: nourrissons, puis 2 et 3 ans et 3 à 5 ans. Le programme est prévu pour leur permettre une variété d'expériences mais aussi l'occasion d'apprendre simultanément deux langues. Un examen médical est également fait à chaque enfant.

La matinée se termine par un léger repas que les enfants prennent ensemble.

Le centre est financé par un office fédéral pour le développement de l'enfant mais aussi par un centre médico-pédagogique de Santa Barbara. Les fonds ont été attribués pour étudier comment l'enfant acquiert un enseignement bilingue.

Mères et enfants réunis dans les mêmes lieux avec le même appétit: «apprendre à vivre»; l'idée n'est-elle pas séduisante?

Le centre étant fermé le vendredi, samedi et dimanche, j'ai décidé d'attendre trois jours pour voir l'application de cette idée. L'attente dans ce cadre splendide que représente la côte du Pacifique avec ses oiseaux, ses palmiers, ses plantes grasses, ses fleurs et le chant de l'océan était tout à fait agréable.

Dès le lundi, je me rends au centre,

l'accueil est très ouvert et sympathique. Au rez-de-chaussée de l'église presbytérienne dans la première classe, le plus jeune élève a quatre mois. Il dort dans un petit lit, le plus âgé vacille encore sur ses jambes mais fermement explore les possibilités de ses muscles en escaladant un escabeau.

Des mères et une institutrice veillent aux berceaux, aux petits pas, au premier geste de ce bébé qui agite un hochet de bois suspendu sur son lit. «Je voudrais quatre enfants dit une mère, avec un charmant sourire. J'en ai deux, mais quatre c'est joli, ça fait deux et deux qui jouent ensemble.» Personne n'argumente, je crois que chacun est touché par la simplicité de son élan: deux et deux c'est joli...

Dans la classe à côté, ce sont les plus grands. Un assistant masculin et une éducatrice gérent un petit monde en colère et en pleurs. Des livres jonchent un coin de la pièce, des jeux d'encastrement et même un superbe cheval à bascule ne semblent pas suffisant pour consoler un bambin blond et une petite fille en colère. «Si cela va trop mal, nous appelons la mère», me dit l'éducatrice. En voyant la contagion de larmes, il me semblait que cela allait assez mal. Je ne me souvenais peut-être pas qu'il était si difficile d'apprendre à vivre.

Dans la troisième salle, une éducatrice et deux mères apprennent les couleurs à un petit monde encore endormi. L'apprentissage en anglais et espagnol ne semble pas captiver la majorité des dix enfants dans la pièce.

En montant l'escalier, l'atmosphère change complètement. Autour d'une grande table, un cours d'anglais est mené d'une façon alerte, des femmes et hommes, mexicains, japonais et même suédois répondent avec entrain. Dans une autre pièce, on coud à la machine, on confectionne des singes en tissu, on fait du patchwork, on discute...

«Oui, disent les mères, on ne le cache pas, l'école est surtout pour nous. Cela fait du bien d'être éloigné de l'enfant pour quelques heures tout en sachant qu'il est tout près et bien traité. De plus il s'habitue aussi à ne pas avoir une relation unique avec nous.»

«Qu'en est-il de l'enfant, avez-vous remarqué des progrès!»

Une mère qui a un de ses trois enfants dans l'école depuis trois ans constate plus d'initiative et de sociabilité dans l'enfant ayant participé aux activités du centre que dans les autres.

Toutes semblent affirmer leur droit à épanouir leurs capacités parallèlement à leur fonction de mère.

C'est ce que me confirme la directrice. Apprendre l'anglais dans un milieu mexicain-anglais donne une certaine sécurité à des mères mexicaines, mais aussi les cours de conduite sont souvent déterminants, car ils vont leur permettre de trouver du travail.

A ce propos, il est intéressant de noter que le centre n'accepte pas d'enfants tout seuls mais seulement accompagnés d'un parent, père ou mère.

Le but de ce centre est de répondre aux besoins de chaque participant. Je crois avoir observé que chez les adultes, la communication, l'intérêt et l'ouverture étaient largement présents, donc les besoins satisfaits.

Quels sont les vrais besoins d'un enfant de quatre mois à cinq ans?

La relation étroite mère/enfant est-elle un ancien cliché?

Est-ce l'unique relation ou l'enfant est-il capable d'aborder une famille agrandie?

Le cadre familial est-il le seul important et rassurant ou peut-on dès la naissance offrir à l'enfant une aire plus élargie?

Je dois avouer que le centre n'a pas répondu à ces questions, mais les a suscitées, questions que je partage avec vous...

Gisèle Balleys.

Apprentissage

A la suite du vote de l'assemblée des délégués SPR du 17 novembre (voir «Educateur» nos 38 et 40) les membres de la SPG ont été invités à s'opposer, le 4 décembre dernier, à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Le peuple suisse a finalement accepté cette loi qui, il faut bien le reconnaître, n'est guère favorable aux apprentis, puisqu'elle ne tend pas à les placer sur pied d'égalité avec les jeunes poursuivant des études.

J'estime donc important que nous poursuivions nos efforts afin d'améliorer les conditions de travail et d'études de nos élèves qui, à la fin des degrés 7, 8 ou 9, voire à la fin des classes préprofessionnelles, choisissent la voie de l'apprentissage.

Or l'Association des commis de Genève et la Société suisse des employés de commerce (section genevoise) viennent d'adresser une pétition à l'Union des associations patronales genevoises et au Conseil d'Etat. Cette pétition demande que tous les **apprentis des professions commerciales** puissent bénéficier:

— de la semaine de 40 heures (cours compris);
— de 6 semaines de vacances en première année d'apprentissage, 5 semaines en 2e année et 4 en 3e année;
— d'un salaire minimum de Fr. 400.— en première année, de Fr. 500.— en 2e année et de Fr. 600.— en 3e année.

Les délégués de la SPG qui, à juste titre, le 17 novembre dernier à Fribourg, ont invité le SPR à s'opposer à la loi sur la formation professionnelle, les membres de la SPG qui ont voté NON le 3 décembre, le comité de la SPG dans le cadre de la «Fédération des enseignants» ou lors de ses contacts avec les partis politiques, sont-ils disposés à poursuivre leurs efforts pour améliorer le statut de l'apprenti? Seraient-ils prêts, par exemple, à proposer à l'assemblée générale de la SPG de voter une motion de soutien à la pétition des commis de Genève et de demander que les revendications formulées concernent l'ensemble des apprentis, quel que soit le secteur dans lequel ils travaillent.

P. Dunner.

Une fête pas comme les autres...

Invitation cordiale à tous les enseignants romands concernés par les problèmes nucléaires

LE SAMEDI 3 FÉVRIER DÈS 18 h. à la

SALLE COMMUNALE DE CHÊNE-BOUGERIES (GENÈVE)

Accès facile - Parking assuré
Entrée gratuite.

Sur place: Stands nourriture et boissons
Jeux (animation théâtrale pour les enfants de 18 à 20 h.)
Films
Chansons: Sarcloret, Ariel, J.-P. Huser, etc.
Folklore sud-américain par l'orchestre sud-américain El Combo.

Un appel de l'Université du 3e âge

UNIVERSITÉ DU 3e AGE 6, RUE DE CANDOLLE · 1211 GENÈVE 4 · TÉLÉPHONE: 20 93 33 INT. 2042

Il y a des accidents spectaculaires qui ont la vie des journaux: un avion s'écrase, une collision en chaîne sur l'autoroute, ils frappent l'opinion et c'est normal. La catastrophe est choquante, elle dérange, elle fait peur.

Il y a d'autres accidents, plus discrets, presque banals, quelconques mais non moins meurtriers. Un enfant se brûle les mains contre un radiateur électrique mal isolé, un autre avale des médicaments placés à sa portée, joue avec des détergents dangereux ou des produits chimiques, une ménagère se tue en tombant de la fenêtre qu'elle lave, le jardinier du dimanche se coupe un pied avec la tondeuse à gazon. Tout cela ne passionne guère les foules.

Et pourtant... Ces accidents qu'on appelle «au foyer» sont beaucoup plus nombreux et dévastateurs qu'on le pense. Par exemple en ce qui concerne les produits toxiques et les médicaments, le Département de la prévoyance sociale vient de lancer un appel pour que l'on protège mieux les enfants en plaçant d'urgence les produits dangereux en dehors de leur portée. Les appels au Centre d'information sur la toxicologie à Zurich augmentent de manière inquiétante.

L'Université du 3e âge de Genève s'est émue de l'ensemble du problème. Elle lance un appel, que vous lirez ci-dessous, pour qu'une attention plus grande soit portée à la prévention des accidents au foyer. Appel désintéressé s'il en est. Les étudiants du 3e âge pourraient se soucier comme d'une guigne de ce qui peut arriver à ceux qui sont d'une autre génération, eux qui ont déjà traversé la plus grande partie de l'existence. Au contraire l'action qu'il lance vise à mieux protéger ceux qui les suivent. Les aînés, par un geste altruiste à souligner, nous demandent de protéger la santé, l'intégrité personnelle. En un mot ils nous appellent à prévenir toute atteinte prévisible à la vie, à éliminer les risques connus, à faire le geste qui sauve.

L. U.

Prévention des accidents domestiques

Appel à la population de Genève

Il y a chaque année en Suisse environ un million de blessés et trois mille deux cents morts, victimes d'accidents de tous genres.

Les accidents coûtent chaque année à la communauté suisse environ QUINZE MILLIARDS DE FRANCS, c'est-à-dire plus de Fr. 2000.- par habitant.

Selon les estimations, les accidents au foyer, beaucoup plus fréquents qu'on ne le pense, totalisent par année à eux seuls plus de 150 000 blessés et UN MILLIER DE MORTS.

Ces accidents domestiques sont un véritable fléau de la vie moderne. Il est urgent d'en réduire le nombre.

COMMENT ? En informant tout le monde, jeunes et vieux, sur les multiples risques que l'on court et sur la manière de les prévenir.

L'Université du 3e âge a constitué une équipe de travail qui lance dès maintenant une vaste campagne de prévention des accidents domestiques. Par la presse, la radio, la télévision, par des conférences, des films, des photographies, nous vous informerons partout, pendant toute l'année 1979, des risques que vous courez dans la vie de tous les jours, et comment les éviter.

Genève, décembre 1978.

Groupe prévention des accidents domestiques 1979 :
Le président
Arnold COMTE

Université du 3e âge
Le président
Professeur William GEISENDORF

Ecoutez-nous ! **Aidez-nous !**

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

Comité central

Séance du 12 janvier 1979

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1980

Le DIP demande que nous fixions au plus tôt la date de notre AG 1980. Pour divers motifs, pour éviter qu'un cumul de jours de congés se trouve «concentré» sur une même semaine entre autres, nous nous sommes arrêtés au mercredi 7 mai 1980. Nous prendrons contact avec nos collègues du SNEPP afin de coordonner ce point.

L'AG de 1979 aura lieu au Val-de-Travers. Nos collègues nous attendent nombreux à **Couvet**.

La question de la création d'une AA (Assemblée administrative) est mise à l'étude; cet aménagement permettrait de désencombrer notre assemblée annuelle et de lui donner plus de... muscle.

Les autres points traités au cours de cette séance sont si importants que je clos ici ce compte rendu pour les traiter les uns après les autres et les mettre mieux en évidence.

Colloque pédagogique de l'enseignement primaire Commission consultative de l'enseignement primaire

Ces deux instances sont en voie de restructuration. Elles font l'objet de deux projets de réorganisation.

Définitions

Le colloque pédagogique est en quelque sorte un «sous-service» du SEP. Il est présidé par le chef de l'enseignement primaire, M. R. Hügli. Il est l'organe de synthèse chargé de coordonner les résultats des travaux des divers groupes de réflexion animés par le directeur du CNDP. Il élabore la forme définitive du projet tel qu'il sera présenté au chef du département.

Le colloque est constitué de 18 à 24 membres, dont douze enseignants (6 SNEPP et 6 SAE-SPN). Il est, comme le disait l'un des représentants VPOD le «garant» du DIP, qui peut à tout instant évoquer ou invoquer la «participation» du corps enseignant...

La commission consultative, quant à elle, est nommée par le Conseil d'Etat. Elle est l'instance supérieure, présidée par le chef du DIP. Elle est l'instance dernière de consultation AVANT la prise de décision finale. Elle compte des représentants des deux associations (6 + 6) ainsi que dix personnalités non enseignantes.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'innovation(s), nous réalisons à quel point la multiplicité des organes et instances en place devient difficile à... maîtriser. Nous demandons au DIP de bien vouloir étudier la possibilité de réaliser un ORGANIGRAMME (inspiré par exemple de la mathématique moderne) permettant à des non-initiés de tenter une meilleure approche du fonctionnement ET des interactions de toutes ces commissions, groupes de travail, de réflexion, de références, organes, instances et services.

Nous dépendons de deux services. Nous souhaitons, dans un premier temps, disposer d'un «organigramme primaire» puis, dans un second temps, d'un «organigramme secondaire».

Egalité de traitement

Le Conseil d'Etat a décidé que l'application des dispositions proposées en ce qui concerne les traitements ET la durée hebdomadaire de l'enseignement interviendra cette année:

— dès le 1er mai 1979: réalisation de l'égalité de traitement;
— dès la rentrée scolaire en août 1979: application du nouvel horaire des classes.

Grille hebdomadaire simplifiée (1 → 5)

Horaire général des élèves en	1re	2e	3e	4e	5e
Horaire général des élèves (périodes de 45 min.)	23	26	27	29	29
Horaire particulier (travail par demi-classe, groupes, appui, accueil)	6	3	2		
Horaire des enseignants	29	29	29	29	29

Directives d'application

Vous recevrez vraisemblablement ces directives.

Nous remarquons entre autres:

— que l'horaire des élèves des degrés 1 à 3 ayant besoin d'un appui ne doit pas dépasser de plus de 2 périodes les normes de l'horaire général;
— que l'horaire des classes primaires comprend 9 demi-journées d'enseignement;
— qu'au degré inférieur, le travail par demi-classe peut conduire à un après-midi de congé supplémentaire POUR LES ÉLÈVES;
— qu'il est prévu, pour les élèves de langue étrangère, de «libérer» deux périodes de l'horaire scolaire hebdomadaire, l'après-midi, en fin de matinée, exceptionnellement;
— que l'intervention d'un maître spécial **ne doit pas aboutir** à une décharge horaire d'un titulaire sinon dans la mesure où cette possibilité est offerte: 1 leçon par semaine dès l'âge de 55 ans révolus, 3 leçons hebdomadaires dès 60 ans révolus;
— que tous les travaux administratifs inhérents à la conduite d'une classe ainsi que la réception des parents, les colloques organisés par l'autorité scolaire ne sont PAS compris dans l'horaire d'enseignement.

Ces directives ont été rédigées sans que nous soyons consultés. Elles émanent du DIP. Il en va de même en ce qui concerne la décision de mise en application des dispositions aboutissant à l'égalité de traitements entre instituteurs et institutrices. La date du 1er Mai correspond peut-être à la Fête du travail...

COLLÈGUES, ATTENTION!!!

Lisez bien. Informez-vous. Faites-nous connaître votre opinion... Tout d'abord cet extrait des remarques du DIP à propos du projet de loi, du 1er juin 1978, concernant le statut général des titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat:

f) Vacances du corps enseignant

Le projet de législation sur la scolarité obligatoire que nous préparons définira les vacances des élèves. En revanche, le statut général doit préciser que les vacances personnelles du corps enseignant ont lieu pen-

dant les vacances des élèves, sous réserve de la première et de la dernière semaine des vacances d'été pendant lesquelles des tâches spéciales peuvent être confiées aux enseignants et pour lesquelles des règles doivent être fixées. La situation du corps enseignant devra également être revue durant les 3 autres périodes de vacances d'élèves (automne, Noël, Pâques), revoir article 53, alinéa 3.

Première partie du

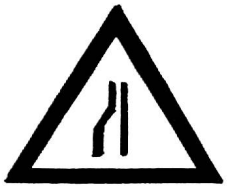

Ensuite, lisez bien ce qui suit:

(Extrait d'une lettre adressée par le DIP à M. G. Maurer, conseiller juridique de la Commission de travail mixte chargée d'étudier le statut des titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat) (commission dans laquelle nous avons UN représentant, G.-A. Monnier.)

Cette lettre concerne «l'article spécifique au personnel enseignant à insérer dans la loi concernant le statut général des titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat».

Voici le texte des dispositions spécifiques au personnel enseignant que le DIP estime indispensables:

Programme d'enseignement

Art. 1. *Le personnel enseignant s'efforcera d'atteindre les objectifs assignés à l'école par la qualité de son enseignement, l'exemple et la discipline.*

Il applique le programme fixé par les lois et règlements scolaires.

Il utilise les moyens d'enseignement qui sont mis à sa disposition.

Tâches éducatives

Art. 2. *Le personnel enseignant exerce ses fonctions dans le respect des institutions du pays.*

Il observe la neutralité de l'enseignement aux points de vue politique et religieux en s'abstenant de toute attitude partisane.

Il développe le sens de la responsabilité et de la solidarité des élèves.

Comportement à l'égard des élèves

Art. 3. *Le personnel enseignant est tenu de traiter les élèves ave équité.*

Il tient compte de la personnalité de chacun d'eux.

Vacances du personnel enseignant

Art. 4. *Les vacances du personnel enseignant ont lieu pendant les vacances des élèves.*

Le Conseil d'Etat détermine la période des vacances scolaires durant lesquelles les enseignants peuvent être astreints à des obligations professionnelles.

Le Conseil d'Etat fixe également les obligations des directeurs et autres cadres de l'enseignement durant les vacances scolaires.

Deuxième partie du

... Voilà.

Au moment de la mise au point du numéro 40 de l'«Educateur» (p. 1080), nous ne disposions pas encore d'éléments précis quant à cette remise en question de la qualité de notre profession. Nous vous laissons le temps de la réflexion.

De tirer des conclusions quant à la procédure qui a «étonné» tout le comité central: une commission paritaire est chargée de l'élaboration d'un statut général des fonctionnaires et une autorité (le DIP) prend contact avec le président de cette commission créée par le Conseil d'Etat (constitué de cinq départements) afin de lui «proposer» un texte additif dont la teneur n'a fait l'objet d'aucune négociation ou concertation...

Comment la commission va-t-elle continuer son travail? Que fera-t-elle de cette proposition composée d'articles indispensables dont la teneur lui est en quelque sorte imposée?...

Nous nous contentons ici de vous informer, sans prendre position. A vous de NOUS faire connaître vos impressions!

Classes à cours multiples

La formation d'un groupe de travail romand («géré» par la SPR) de maîtres des classes à cours multiples et la constitution d'un groupe de référence neuchâtelois TO/PO, est projetée.

Selon le SEP, la mise en place de ce dispositif doit conduire à l'élaboration, SUR LE PLAN ROMAND, de moyens d'enseignements complémentaires à l'usage des maîtres TO/PO.

Le groupe romand (7 membres) comprenant un représentant par canton et le groupe de référence cantonal doivent être constitués pour le 31 janvier 1979.

Le groupe de référence cantonal, qui aura le statut des groupes de référence animés par le directeur du CNDP pourrait comprendre 7 maîtres de classes TO/PO à désigner par les associations professionnelles:

4 SAE - SPN
3 VPOD - SNEPP

Son président devrait être le délégué cantonal au groupe de travail romand.

Remarques: ce délégué-président ne peut être que membre du SAE-SPN. Le CC ne voit pas comment un membre d'une association qui ignore absolument jusqu'à l'existence de la SPR pourrait faire partie d'un groupe de travail... SPR. Le délégué romand «étant» du SAE-SPN, les votes seront, à la limite, délicats, le président, dans la règle de l'art, ne votant pas. A moins que tout à coup nos collègues SNEPP ne reconnaissent la SPR et qu'une majorité — voire une unanimité — des plus sympathiques ne soit trouvée. Car tout laisse supposer que le groupe de référence neuchâtelois devra faire preuve d'un esprit romand.

En conclusion, le CC s'inquiète de cette soudaine «participation» (involontaire certes!) de la VPOD à une action SPR, action peut-être indirecte mais qui pourrait créer le précédent de voir DEUX associations d'un même canton travailler «dans» la SPR (ce qui est parfaitement antistatutaire).

Nous avons souvent précisé que le SEUL lien entre TOUS les enseignants romands EST la SPR alors que KOSLO est le lien à l'échelle helvétique. Le SAE-SPN est un syndicat mais il est aussi une association professionnelle (et pédagogique).

En conséquent, le CC va contacter SEPT collègues membres du SAE-SPN afin d'être prêt!

J.-P. Burri.

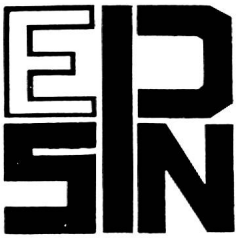

ENTREVUE AVEC LES CHEFS DE SERVICE DU DIP

Les portes de l'université s'entrouvrent

Mardi, une délégation du Comité central et de la commission d'éducation permanente a rencontré les chefs de service de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, MM. HUGLI, VUILLEUMIER et PERRET. Prévue au mois de juin 1978 lors d'un premier entretien avec le chef du DIP, cette séance avait pour but d'apporter des réponses précises aux questions élaborées par la commission EP relatives aux

possibilités de perfectionnement à l'université offertes aux jardinières d'enfants, institutrices et instituteurs.

Valeur de notre baccalauréat sur le plan fédéral

Actuellement cinq types de maturités fédérales sont délivrés auxquels il n'est guère possible d'identifier le bac. littéraire général (autrefois nommé bac. pédagogique). Pour élever notre titre au niveau d'une maturité il faudrait tenter une démarche directement auprès de la commission fédérale compétente; or, selon M. VUILLEUMIER, tout porte à croire qu'une telle démarche aboutirait pour l'instant à un échec. Un espoir demeure: une demande similaire genevoise en faveur d'un baccalauréat dit «artistique» est pendante; si elle est acceptée, nos propres chances de succès deviendront réelles.

Valeur de notre certificat pédagogique à l'université

Obtenu au terme de deux années d'études pédagogiques, notre certificat n'est pas reconnu à l'université. Or nous affirmons — et les professeurs d'université qui, occasionnellement, donnent des cours ou conduisent des séminaires à l'Ecole normale nous approuvent — que notre formation est à certains égards de valeur universitaire. M. PERRET n'en disconvient pas et suggère, prolongeant ainsi une proposition du doyen de la Faculté des lettres, M. SCHEURER, de négocier notre titre en unités capitalisables valables pour l'obtention du certificat de psycho-pédagogie. Ainsi **un premier pas est franchi.** Modeste, de portée limitée mais important par le fait que nous bénéficions désormais d'une identité universitaire à faire valoir.

En revanche notre demande tendant à une suppression d'un second CAP imposé aux anciens collègues qui préparent un BESI ou une licence après l'Ecole normale, n'a été que très, trop partiellement satisfaite. Enfin, toujours dans le même ordre d'idée, M. HUGLI prend acte de deux souhaits corollaires: le principe d'une troisième année de formation de base à l'université et la possibilité offerte également à nos collègues non bacheliers de poursuivre leur perfectionnement dans notre haute école.

Les institutrices et instituteurs pourront suivre des cours à l'université

Si nous négocions pour faire reconnaître nos titres, bac. et cert. péd., à l'université, ce n'est pas pour vous flatter vainement chers collègues ni même pour promouvoir une course aux titres mais dans le but évident d'ouvrir toujours plus largement l'éventail des possibilités de perfectionnement. Ne nous leurrons pas: même si, a priori, M. HUGLI n'est pas opposé à une utilisation plus souple des heures de décharge à condition que l'horaire des élèves ne soit pas perturbé, même si les doyens des différentes facultés se déclarent tout disposés à faciliter l'inscription aux cours, la poursuite d'études universitaires tout en restant à la tête de sa classe relèvera toujours de la performance. Par contre **nous pouvons** dès maintenant **envisager la mise sur pied de cours destinés à des groupes de collègues.** «Le Département est prêt à entrer en matière» déclare M. HUGLI, qui suggère en outre de les introduire dans le programme des cours officiels organisés par le Service de perfectionnement dirigé par M. BOURQUIN avec les avantages financiers et horaires habituels.

Qui est intéressé?

La perche est tendue chers collègues. A nous de la saisir au moment où les instances officielles sont favorables. Dans un prochain numéro paraîtra une liste de cours (exemple: cours d'entomologie de trois heures hebdomadaires) dressée avec l'aide des doyens. Vous serez invités à faire un choix que vous communiquerez à un membre de la commission d'éducation permanente. Cette inscription préalable ne vous engagera pas formellement mais nous permettra de déterminer les cours qui seront publiés dans le prochain programme du Service de perfectionnement.

... Et les jardinières d'enfants?

Nos collègues des classes enfantines bénéficient de formations de base très différentes. Le Département se prépare d'ailleurs à assurer cette formation dans le canton ces prochaines années. En attendant il encourage le perfectionnement des titulaires en fonction dans toute la mesure du possible. Les cours officiels seront ouverts plus largement et, à l'instar de nos collègues non bacheliers, l'accès à l'université sera décidé sur la base d'un dossier personnel.

Conclusion

Nous sommes dans la situation de l'agent d'assurance qui a placé un pied dans l'entrebâillement de la porte pour que la maîtresse de maison ne la referme pas trop rapidement. Si nous donnons suite au perfectionnement ainsi offert, nous deviendrons peu à peu des familiers de l'université. Si nous y renonçons, la porte se refermera pour longtemps.

Gabriel Ruedin.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

Chalet Jolimont à Champéry

80 lits - tout confort - tranquillité - téléphone - TV - entièrement équipé
Se loue, par semaine, Fr. 2000.—, chauffage central, eau chaude, électricité, utilisation de l'inventaire compris.

Libre encore du 26 au 30 mars, du 2 au 6 avril, du 23 au 27 avril et du 30 avril au 4 mai.
Réduction pour plus d'une semaine.

S'adresser à A. CURTI, 1817 Fontanivent, tél. (021) 61 32 93.

CHALETS pour **GROUPES** 30-60 lits
SKI - NATURE - SPORTS
Chambres 1 à 4 lits - 2 salles d'activités - 2 chalets :
ZINAL : ski, piscine LES MARÉCOTTES : ski, zoo
Sans pension : Fr. 6.— / avec pension Fr. 23.—
Documentation : **HOME BELMONT,** 1923 Les Marécottes

Belet & Cie, Lausanne
Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.
Bureau et usine :
Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 61,
1052 **Le Mont/Lausanne.**

SYNDICAT
DES ENSEIGNANTS
JURASSIENS

Le président SPJ fait ses adieux à l'assemblée des délégués SPR

Lors de l'assemblée des délégués SPR qui s'est tenue le 16 décembre à Yverdon, Marc-Alain Berberat a fait la déclaration suivante:

«Permettez au dernier président de la SPJ de prendre congé officiellement aujourd'hui de la Société pédagogique romande et en particulier de son législatif, l'assemblée des délégués. La SPJ cessera en effet son activité au 1er janvier prochain, après 113 années d'existence et de participation aux destinées de la SPR. J'ose prétendre que la SPJ fut toujours l'une des sections les plus dynamiques de la SPR.

»Curieux destin qui veut qu'une société suscitée par la SPR et portée sur les fonts baptismaux par Alexandre Daguet, président SPR, ancien directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, soit accompagnée dans ses derniers instants par l'un des successeurs de Daguet à Porrentruy.

»Au nom de la SPJ et en mon nom personnel, permettez-moi de vous remercier très chaleureusement pour tout ce que lui ont valu ses nombreuses années d'appartenance à notre association romande.

»Il ne fait nul doute que les deux associations qui remplacent désormais la SPJ vous apporteront tout ce que l'on est en droit d'attendre de dynamisme et de foi.

»Je souhaite prospérité et efficacité à la SPR, syndicat et académie pédagogique.»

B.

Neuf ans de présence

«Une petite cérémonie s'est déroulée mercredi dernier à l'Hôtel de Ville pour fêter Mlle Marie-Christine T., 1961, qui a accompli toute sa scolarité obligatoire sans aucune absence.

«M. X. adjoint et responsable du «dicastère» des écoles, a chaleureusement félicité la jeune fille et lui a remis un cadeau de circonstance et un livre sur P... Les parents de Marie-Christine, M. et Mme T., agriculteurs, étaient présents et ont reçu également les compliments de M. X.»

Cette information, qui a paru dans un journal régional, n'a guère été du goût de notre collègue et délicat poète Bernard Chapuis. Bernard, qui en oublie sa lyre, nous écrit tout à trac à propos des lignes citées plus haut:

Il arrive encore que des Autorités scolaires locales récompensent un élève pour avoir effectué toute sa scolarité obligatoire sans une heure d'absence.

De telles pratiques me paraissent condamnables et, à la limite, scandaleuses.

N'a-t-il pas autant de mérite, celui dont les heures d'absence sont dues à la maladie ou à toutes sortes de circonstances bien indépendantes de sa volonté?

Même le fauteur d'école buissonnière peut avoir des circonstances atténuantes.

Je souhaiterais que cesse la tradition qui consiste à récompenser l'écolier privilégié qui a bénéficié de conditions d'étude si favorables qu'il n'a jamais eu à manquer les cours. C'est un procédé discriminatoire et entaché de favoritisme.

Voilà! Le problème est posé, et il est bon qu'il le soit. Alors, si le cœur vous en dit d'approuver ou de vous élever contre, la boîte aux lettres est ouverte.

B.

Camp de ski

Un Ièpe[1] *souriant*
Et même vert galant[2]
Et la squaw Chirokee[3]
La sauvage cheftaine
Marcel[4] *le vétéran*
Qui chante sur les pistes
Et Marie-Madeleine
Et son jupon de laine
Frédy Willy I S[5]
Trente-deux enseignants
En groupes répartis
Des acros[6] *aux petiots*
Un pas de Chavanette
La pointe des Mossettes
Une auberge accueillante
Aux Portes du Soleil
Avoriaz Champoussin
Planachaux fait[7] Ripaille
Des rires le sourire
De l'azur de la neige
Des muscles engourdis
Albert[8] *du quatrième*
Embrassant son trophée
Astragale[9] *et belote*
Belote et rebelote
Des copains des copines
Les Crozets en janvier
C'était le camp de ski
Et Françoise[10] *m'a dit:*
Parle m'en

Autrement.

[1] IEP: inspecteur d'éducation physique; le «e» final est l'autre pied indispensable au rythme du vers.
[2] Allusion à un autre Henri.
[3] Les Chirokee, tribu indienne du Nord-Ouest américain, obligeaient leurs squaws à ceindre leur tête d'un bandeau.
[4] Marcel Cattin, le plus célèbre des IS, capable de descendre le Pas-de-Chavanette en chantant «La Youtse».
[5] Instructeurs suisses (de ski).
[6] Abréviation d'acrobates, ou groupe I, par opposition à petiots, appelés encore débutants ou groupe IV.
[7] «Faire» signifie ici: s'appuyer la montée de Ripaille en téléski.
[8] Albert, skieur qui gagne à être connu, battit en slalom final presque tous les as des groupes supérieurs, bien qu'il fît partie des débutants.
[9] Os du talon rendu célèbre par Albertine Sarrazin et remis à l'honneur par l'IS, Willy Lehmann, remarquable théoricien de la fracture du pied.
[10] Chemin Ritter 7, 2500 Bienne.

EXPLOITONS LE TEXTE

Bien qu'écrit en vers très libres et en quatrième vitesse, ce poème célèbre à merveille les joies d'un camp de ski vécu récemment par l'auteur.

Nous ferons remarquer à nos élèves, en passant, la richesse de certaines rimes (Chavanette et Mossettes, et surtout belote et rebelote).

Nous attirerons leur attention sur l'extrême précision des détails. En lisant attentivement ce texte, on peut ainsi apprendre que trente-deux enseignants participaient à ce camp de ski, qu'ils furent répartis en divers groupes, selon leur force, que leurs muscles s'engourdirent, qu'ils jouirent de loisirs, qu'ils rirent, qu'ils eurent le sourire, et même que l'aubergiste fut accueillant. Si l'on fait apprendre ce poème aux élèves, on insistera sur la musique qui en émane, née d'un rythme constamment présent: vers de six pieds presque toujours coupés en deux parties égales...

Sur une carte au 25 millième, nous retrouverons aisément les lieux cités par l'auteur, sans oublier de tracer entre eux la frontière.

Comme Marcel, nous chanterons «Marie-Madeleine» (Editions: «A la Claire-Fontaine»). Nous expliquerons certains mots difficiles tels que «cheftaine», «azur» ou encore «trophée».

L'astragale, que nos élèves confondent souvent avec l'omoplate, sera pour nous l'occasion d'une excellente leçon de sciences naturelles et, pourquoi pas, d'une introduction à la littérature. Enfin, passant par-dessus les programmes, nous les initierons au jeu passionnant de la belote, en nous gardant bien d'oublier la «dix de der».

A. B.

Rédacteur de la rubrique jurasienne: Abel Babey, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

JURA BERNOIS

Section Bienne - La Neuveville

Synode du 13 décembre

Pour entrer en matière

Il semblait bien que le Comité de section eût pris quelques risques en convoquant un synode pour un mercredi après-midi à 16 heures. **Fortuna audaces juvat!** Ce 13 décembre, le temps gris, traversé de vives ondées, n'incitait guère à la flânerie. Alors les collègues furent finalement nombreux à gagner, dans le confort de leurs voitures, La Neuveville et les sympathiques locaux de la Cave de Berne.

Le président, M. **Claude Hirschi**, abordait pour la première fois cet aspect des obligations de son tout jeune mandat. Il salua la présence de M. **Henri Girod**, inspecteur d'éducation physique, et de M. **Claude Merazzi**, directeur de l'Ecole normale de Bienne; puis il fit part d'un bon nombre d'excuses. Il signala encore que le point 4 des tractanda, consistant en un exposé sur la retraite anticipée volontaire, devait être reporté à une prochaine rencontre, le rapporteur, M. Chevrolet, n'ayant pu prendre part à la réunion de ce jour.

Problèmes de PV

Le premier point de l'ordre du jour, comme dans toute assemblée qui se respecte, concernait le procès-verbal du précédent synode. D'emblée, un problème fut évoqué. Depuis quelques années, ce procès-verbal était envoyé, polycopié, à tous les membres de la section, conjointement à la nouvelle convocation. Ce procédé s'est

avéré bien trop onéreux. Cette fois-ci, on y avait donc renoncé, en précisant que ceux qui désiraient en prendre connaissance pouvaient l'obtenir auprès du président... Combien ont fait usage de cette possibilité? L'auditoire, fort docile, subit alors la lecture de cet «important» document, sans qu'il en résultât ni remarques ni questions complémentaires. Aussi tout cela devait-il déboucher, en fin d'assemblée, sous «divers», à une proposition qui fut acceptée d'enthousiasme: que le procès-verbal soit désormais publié in extenso dans «L'Ecole bernoise».

Communications

Après avoir fait entériner toute une série d'admissions, de démissions et de mutations, dans le détail desquelles on n'entrera pas ici, le président procéda à un certain nombre de communications. Parmi celles qui concernent l'organisation générale de notre corporation, retenons:

— le remplacement de M. **Paul Simon** par M. **Yves Monnin** comme secrétaire adjoint de la SEB et comme rédacteur de «L'Ecole bernoise»;

— l'enquête lancée par la SEB au sujet de l'avenir du Centre de perfectionnement du corps enseignant, enquête dont les résultats (émanant de 700 réponses, soit 54% des collègues consultés) sont à la fois curieux et non déterminants;

— le partage des «biens» de l'ancienne SPJ entre le Syndicat des enseignants du Jura (SEJ) et la Société des enseignants du Jura bernois (SEJB), à l'occasion duquel toutes les mesures prévues ont été acceptées sans autre (à l'exception des fonds «Vente du mimosa» et «Centre de documentation pédagogique», pour lesquels a prévalu l'idée qu'il était préférable de poursuivre la collaboration).

D'autres communications touchaient plus étroitement à la seule section Bienne - La Neuveville, voire aux enseignants biennois:

— trop de collègues négligent de signaler leurs changements d'adresse au comité ou laissent passer indûment le délai pour le paiement des cotisations; il en découle des démarches supplémentaires souvent compliquées, ce qui entraîne des frais qui seront désormais mis à charge des fautifs;

— une feuille explicative concernant l'admission au sein de la section et de la SEB a été élaborée à l'intention des nouvelles «recrues»; elle peut être obtenue sur simple demande auprès du caissier de section (M. Bernard Jaberg, Mornets 46, 2520 La Neuveville, tél 038/51 33 76);

— dans les écoles biennoises, actuellement au bénéfice d'une solution transitoire, va bientôt se poser la question de la date de fin de scolarité, donc de début d'apprentissage, pour les élèves de 9e année; une commission parlementaire a été constituée, qui envisage de reporter le problème sur le plan fédéral (!?!).

Education permanente

M. **André Schwab**, de Bienne/Orvin, est un peu notre spécialiste en matière d'éducation permanente. Il se livra à un rapide tour d'horizon de la situation actuelle dans ce domaine.

Avec la création du canton du Jura, l'avenir du Centre de perfectionnement de Moutier est remis en question: continuera-t-il à fonctionner pour l'ensemble du Jura ou son activité se restreindra-t-elle au seul Jura-Sud? Il s'agit là d'une décision qui ne nous concerne pas; elle est d'ordre politique. En attendant, les responsables ont pris les mesures nécessaires pour pouvoir faire face à toute éventualité. Le programme a été envoyé assez tôt et le délai d'inscription avancé afin qu'il soit possible, si besoin est, d'organiser des cours séparés et d'établir des budgets distincts. On va plus loin: on envisage le développement du centre actuel en un «Centre interrégional de perfectionnement», qui regrouperait l'ensemble du développement continu des adultes dans tous les domaines, et dont les études en cours envisagent l'installation à Tramelan.

Autre avenir: celui de notre éducation permanente. On ne répétera jamais assez que celle-ci n'aura de sens que si nous la prenons nous-mêmes en charge. Il s'agit de ne pas nous laisser imposer des solutions toutes faites. Et à ce propos, un gros morceau nous attend: la nouvelle méthodologie du français! (Rappelons, en ce qui concerne l'éducation permanente, que le synode extraordinaire de la SEJB, à Péry, avait décidé la création d'une commission spéciale: les travaux préparatoires sont en voie d'achèvement, des décisions et nominations pourront devenir effectives vraisemblablement en mai 1979.)

M. Schwab signale encore que la Fondation Ferdinand Gonseth, qui organise chaque année un important colloque à Bienne, a choisi de centrer justement ses entretiens des 2 et 3 février prochains sur l'éducation permanente.

Heures supplémentaires et réélections

Lorsque les autorités cantonales bernoises ramenèrent à 2 au maximum les heures supplémentaires autorisées pour chaque enseignant, quelques collègues firent recours auprès du Tribunal fédéral contre cette décision. La section leur avait alors accordé un soutien financier de 700 francs. Etait-ce à fonds perdu ou la somme devait-elle être remboursée? Cela dépendait de l'issue du procès. Celle-ci ayant été négative pour les recourants, à qui il en coûtera encore pas mal de billets à titre personnel, l'assemblée vote l'octroi définitiif de la somme allouée.

Le corps enseignant de tout le canton de Berne est réélu en bloc tous les 6 ans. La prochaine échéance se situera en 1980. Vu la situation présente (pléthore d'enseignants et diminution des effectifs de la population scolaire), il risque de surgir quelques difficultés. La crainte la plus générale est celle des non-réélections. La SEB a déjà convoqué à ce sujet les représentants de toutes ses sections, et elle leur a fait part d'un certain nombre de considérations et de directives:

— la DIP ne désire aucune fermeture de classes où il y a des élus définitifs;
— les arguments financiers ne sont pas seulement déterminants; c'est le canton qui rétribue les enseignants, les parts des communes faisant par ailleurs l'objet d'une péréquation;
— ce sont pourtant les autorités scolaires locales qui sont compétentes pour décider d'éventuelles non-réélections, et leurs décisions n'ont pas à être justifiées;
— les non-réélections doivent être en tout cas notifiées trois mois à l'avance, et les collègues qui en seraient l'objet doivent en avertir immédiatement le comité de section et celui de la SEB.

Ces deux comités ont diverses possibilités d'intervention: discussion avec les instances scolaires intéressées, boycottage de la place non repourvue. En dernier ressort, la SEB se chargerait, en collaboration avec les inspecteurs, de chercher un autre poste.

Les collègues eux-mêmes doivent veiller à ce que les femmes mariées restent au bénéfice des mêmes droits que les autres enseignants. Lors d'une nomination provisoire, il est prudent d'exiger un contrat écrit. Enfin, au pis-aller, les non-réélu(e)s pourraient, sans payer de cotisations, rester membres de la SEB pendant huit ans, ce qui leur assure tout de même la défense de leurs intérêts matériels et corporatifs.

Des changements

Le représentant de la section au comité provisoire de la SEJB est M. **Denis Racle**, professeur de mathématiques à l'Ecole normale. Il lui appartenait de rapporter sur le travail accompli jusqu'ici pour mettre la SEJB en état de défendre nos intérêts syndicaux et pédagogiques.

Des contacts ont été pris:

— avec la SPR, pour que la SEJB puisse y entrer en tant que section cantonale au même titre et en même temps que le Syndicat des enseignants du Jura[1], ce qui entraînera la désignation d'un certain nombre de nouveaux délégués et représentants dans diverses commissions[2];
— avec la SEB et la DIP, pour obtenir de la seconde, avec l'accord de la première, le statut d'interlocuteur privilégié; diverses modalités ont été prévues, selon le genre et la nature des audiences sollicitées, et l'échange mutuel de toutes informations utiles est assuré;
— sur le plan régional, pour fixer les procédures de dissolution de l'ancienne SPJ et de partage de ses biens.

Quant à l'assemblée au cours de laquelle la SEJB se constituera définitivement, elle est envisagée pour le mois de mai, les trois sections qu'elle réunit devant encore tenir auparavant leurs synodes de printemps.

Selon rapport de Mme M.-P. Walliser, d'importants changements de structures sont également prévus au sein de la SEB. Des propositions détaillées seront publiées dans «L'Ecole bernoise» à fin janvier ou début février. Il faudra alors y revenir.

Francis Bourquin.

[1] On sait qu'une décision positive a été prise à ce sujet, le 16 décembre, lors de l'assemblée des délégués de la SPR.
[2] Le synode de La Neuveville a déjà formulé quelques propositions à cet égard; mais attendons que tous ces mandats soient répartis officiellement avant de publier les noms des élu(e)s.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

FRIBOURG

L'enseignement supérieur aux Etats-Unis

La première forme d'organisation de l'enseignement supérieur qui apparut aux Etats-Unis ne fut pas l'université composée de plusieurs facultés, comme en Europe, ni l'université composée de multiples petits collèges, comme à Oxford et Cambridge en Angleterre, mais le petit collège unitaire appelé aujourd'hui «collège privé d'arts libéraux». A la différence des universités médiévales de l'étranger, qui furent à l'origine des corporations de professeurs, les collèges américains avaient une organisation dans laquelle l'autorité s'exerçait du sommet vers le bas: les groupes fondateurs, durant la période coloniale, désignaient des comités de directeurs (appelés trustees) qui engageaient et renvoyaient les professeurs, nommaient et congédiaient les présidents, et assumaient toutes les responsabilités de l'entreprise. L'autorité des trustees devint ainsi très forte, prenant le pas sur celle de l'administration et celle du corps enseignant. Quand ces petits collèges commencèrent à se multiplier rapidement, pendant la poussée vers l'Ouest du 19e siècle, la position des trustees était déjà solidement légitimée et institutionnalisée, acceptée comme un caractère intrinsèque de la façon de gérer l'enseignement supérieur.

Au cours de la seconde moitié du 18e siècle apparut un autre type d'établissement, l'université privée, offrant aux étudiants titulaires du diplôme qui couronne les quatre premières années d'enseignement supérieur, la possibilité de poursuivre leurs études au-delà du premier cycle dans des «graduate schools» ou des «professionals schools», qui se situaient un niveau au-dessus du collège universitaire réservé aux «undergraduate». Ce nouveau secteur de l'enseignement supérieur adopta lui aussi le système des trustees. L'épreuve décisive vint avec la création d'un troisième secteur, celui de l'université d'Etat. Presque partout dans le reste du monde, les écoles et les universités publiques dépendaient d'un organisme gouvernemental au sein duquel l'intérêt général était représenté par des personnalités officielles des fonctionnaires. Il n'en alla pas ainsi pour l'université d'Etat américaine, dont l'administration fut confiée à de simples citoyens nommés ou élus, conformément à la tradition des trustees du secteur privé. Le même modèle fut conservé quand apparurent les écoles pédagogiques publiques et quand furent créés, au 20e siècle, les «junior colleges» et les «community colleges», proposant deux ans d'études, et représentant ce cycle court que les systèmes européens n'ont pas encore mis au point. Le conseil des trustees se révéla comme le moyen américain de concilier l'autonomie professionnelle des universitaires et leurs responsabilités envers le public.

Sous le régime des trustees, les services administratifs, au lieu d'être organisés à quelque niveau supérieur, furent groupés en une administration du campus placée sous l'autorité de ces trustees. Il fallut attendre la fin du 19e siècle et le début du 20e siècle pour que, sous l'influence de présidents de collège et de présidents d'universités dotés d'une forte personnalité, l'administration commence à se transformer en un pouvoir autonome. Celui-ci passa de plus en plus des mains des trustees à celles des présidents, puis graduellement dans celles d'un groupe plus étendu d'administrateurs de campus. Cette évolution, naturelle dans le contexte américain, contraste fortement avec le système et les pratiques en vigueur dans les autres pays.

Exercice de l'autorité universitaire

Dans la plupart des systèmes, tels que ceux de la France, de l'Italie, etc., où l'autorité a été répartie entre les groupements de professeurs et un ministère, un tel corps d'administrateurs intermédiaires n'a eu que peu ou pas du tout de place. Les professeurs ont continué à «gouverner» au plan local en prenant collectivement leurs décisions, cependant que le ministère de l'Education nationale (France), ou un secrétariat d'Etat (Allemagne), s'occupait de l'administration générale, depuis l'élaboration du budget jusqu'à la gestion de la plus grande partie du personnel et nommait souvent ses propres représentants à la direction administrative des universités. C'est surtout aux Etats-Unis que s'est développée au niveau du campus une administration forte, héritière du système des trustees et dont le pouvoir ne dépend ni des fonctionnaires de l'Etat ni du corps professoral.

L'idée d'une autorité exercée par le corps professoral n'apparut que tardivement aux Etats-Unis. Dans la première moitié du 19e siècle, au moment où le collège unitaire commença à se subdiviser en sections spécialisées, le «département» fut la première unité opérationnelle. A l'intérieur de celui-ci, un professeur pouvait exercer une autorité personnelle limitée, pour ce qui touchait à sa spécialité, et l'ensemble du corps enseignant pouvait prendre des décisions collectives sur certains sujets, un peu de la même manière que les professeurs titulaires d'une chaire, en Europe, combinaient le «gouvernement» personnel de cette chaire avec le «gouvernement» collectif de la faculté.

Mais, à la différence de ce qui s'est passé dans d'autres grands pays, le département universitaire des Etats-Unis s'inséra dès le début dans une structure administrative unitaire définie. Le président, responsable à la fois envers ses supérieurs administratifs et envers ses collègues, devint un cas classique de l'homme pris entre le marteau et l'enclume, coincé comme le contremaître entre la «direction» et les «ouvriers». Les professeurs ont dû conquérir le droit de participer à certaines prises de décisions dans le contexte des pouvoirs déjà détenus par d'autres groupes. Cela a été le cas pour des corps collectifs (tels que les sénats universitaires) situés à des niveaux supérieurs au département, ainsi qu'à l'intérieur même du département.

Une multiplicité de structures

La persistance de ces formes d'organisation a produit, au 20e siècle, une exceptionnelle prolifération de formes d'exercice de l'autorité au sein des institutions. Le fait que le secteur public n'ait jamais été organisé au plan national en un système unique et global, mais ait donné naissance à cinquante institutions d'Etat indépendantes, a augmenté considérablement la dispersion de l'autorité. Et chacun des cinq modèles principaux de collège et d'université déjà mentionnés présente une grande diversité interne. Le secteur de l'université privée, par exemple, inclut de grandes universités de recherche, des universités laïques plus modestes et des universités catholiques qui ont conservé une forte orientation religieuse. Au cours du dernier quart de siècle, nous avons assisté à un considérable développement de superstructures pour l'exercice de l'autorité, au niveau du système des «campusmultiples» et à celui des Etats considérés globalement. De plus, il existe un dispositif compliqué de services fédéraux et d'associations de coordination partielle à l'échellon national.

Une connaissance précise des différences structurelles entre les systèmes nationaux peut nous aider à comprendre pourquoi, dans un certain pays, les réformateurs peuvent être obligés d'emprunter une direction qui, dans un autre pays serait contraire au changement. Par les réformes introduites récemment dans le système hautement différencié des Etats-Unis, on a surtout cherché à améliorer l'intégration au niveau des Etats et à celui de la nation, grâce à un net déplacement de l'autorité vers le haut destiné à donner plus de cohésion à l'ensemble. Au contraire les Français et les Italiens, ayant découvert il y a peu de temps que les structures nationalisées qu'ils avaient établies au cours des 100 ou 150 dernières années présentaient plus d'inconvénients que d'avantages, sont confrontés à la nécessité de déplacer l'autorité vers le bas. Ces réformateurs européens s'efforcent de briser les formes nationales standardisées et sont tentés par la décentralisation, voire par une véritable régionalisation. Certains envisagent de laisser croître le nombre des institutions non soumises à l'autorité gouvernementale, mais une telle politique serait très mal accueillie par les ministres conservateurs qui sont entièrement acquis à une organisation uniforme, autant que par les réformateurs de gauche qui s'opposent par principe à l'initiative privée.

Les difficultés d'un enseignement de masse

Quand on observe certaines nations luttant contre des structures dépassées et s'efforçant d'élargir leur enseignement supérieur et de prévoir les besoins futurs de l'Etat et de la société, on est frappé par les grandes difficultés que rencontrent la plupart d'entre elles. Ces difficultés sont de trois ordres. Il s'agit d'abord de trouver les moyens d'adapter une structure unique à des besoins multiples. Les systèmes d'enseignement de masse doivent être plus différenciés que les systèmes élitistes, car ils accueillent une clientèle plus hétérogène, répondent à des exigences nouvelles du marché du travail et tentent d'embrasser de plus nombreux domaines du savoir. Mais le système national unitaire oppose une résistance puissante à cette différenciation nécessaire. Toute proposition importante de changement dans une partie quelconque du système devient un problème national qui appelle des discussions au sommet, un acte législatif réglementaire, puis une laborieuse mise en œuvre d'un bout à l'autre du système.

La deuxième sorte de difficulté a trait à la nécessité d'obtenir plus de souplesse sur le plan national. Les systèmes d'enseignement supérieur modernes doivent répondre à des exigences qui changent plus rapidement que par le passé. Mais les structures unifiées sont notoirement rigides, et la planification moderne ainsi que la mise en place administrative des réformes risquent d'augmenter encore cette rigidité, en raison des services et des niveaux de coordination nouveaux qui viennent s'entasser sur les anciens.

Troisième ordre de difficultés: comment remédier au fait que, à mesure qu'un système organisé devient plus vaste, la centralisation de l'autorité au sommet perd de son efficacité? Il est impossible, même avec les ordinateurs et les réseaux de communication modernes, de dominer la quantité d'information nécessaire et d'ordonner correctement la myriade d'adaptations aux conditions locales et aux contextes particuliers que d'autres doivent opérer. Partout s'accroît le besoin d'hétérogénéité, de souplesse et de décentralisation de l'autorité.

(Suite N° 6) *Lucienne Kaeser*

DIVERS

TV-éducative

Telactualité

«Les cyclomoteurs» (III): Débat

Diffusion: 30 janvier 1979
Durée: 41' 06''

Cette émission, réservée pour un débat, intervient après les diffusions des mardis 16 et 23 janvier. Le thème du débat fait très directement référence à ces deux émissions.

Pour cette occasion nous avons réuni des personnes qui nous semblaient concernées par notre thème: une mère de famille, dont le fils, en âge de circuler, a déjà eu l'occasion d'affronter plusieurs fois la police pour irrégularités de circulation; un représentant de la police, responsable d'un secteur très proche des jeunes et des cyclomoteurs; un marchand de cyclomoteurs qui pouvait apporter un éclairage sur les raisons et modalités d'achats; enfin deux jeunes qui, pour des cas bénins, ont déjà été en contact avec la police. Ces cinq personnes ont visionné avec nous les films des deux précédentes émissions et le débat s'est engagé, entrecoupé de trois séquences de film propres à lancer les thèmes de discussion.

Il n'est pas dans les habitudes des émissions de Telactualité d'offrir aux classes des débats aussi longs. Aussi, cette émission est-elle une exception, une tentative, qui se fonde sur les intentions suivantes. Les deux émissions des 16 et 23 janvier devraient, qu'on les utilise intégralement ou seulement en partie, favoriser une discussion, un travail ou toute activité: rédaction, enquête ou autre. Ces activités, pensons-nous, peuvent aboutir à un débat en classe, où les différentes opinions pourront se faire valoir. Toutefois, ce débat en classe risque de souffrir du point de vue unique qui est celui des élèves, le maître étant le «meneur de jeu». Il nous a semblé utile d'opposer à ce débat de la classe, celui qu'offre cette émission, où des points de vue divers, voire opposés sont en présence.

De la comparaison de ces deux débats peut naître une utile prise de conscience du mode particulier de communication qu'est le débat. Mode qui, à la télévision, oscille entre la fonction d'information et celle de spectacle.

Rappelons enfin, que la structure de cette émission permet de la diffuser en trois parties.

TOUT LE PAYS D'ISRAËL

18e pèlerinage biblique organisé par
l'ACTION CHRÉTIENNE POUR ISRAËL,
sous la conduite du pasteur C. Duvernoy, de Jérusalem.

Tout le pays d'Israël y compris la traversée de la péninsule du Sinaï de Eilat à Sharm el Sheikh sur la mer Rouge.

Du 17 au 29 mars 1979.

Vols de ligne SWISSAIR.

Prix forfaitaire: Fr. 2125.—.

Itinéraire et inscriptions:

raptim

RAPTIM S.A.
Agence de voyages
19, boulevard de Grancy
1006 LAUSANNE · Tél. (021) 27 49 27

VERBIER SKI 4 VALLÉES

6 stations · 250 km de pistes · 1 forfait

CHAMPEX

Nouveau télésiège de la Combe de la Breya

BRUSON

La station idéale pour les écoles

Renseignements: (026) 7 01 01

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure des rentes à tout âge et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de créer ou de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H: couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.
Cotisation égale pour hommes et femmes: dès Fr. 42.— par mois.

Cat. B/C: indemnité journalière pour perte de gain dès le 1er jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG: indemnité en capital, pour frais de traitement **en cas d'hospitalisation en privé;**
Cat. HP: indemnité journalière en **cas d'hospitalisation en privé,** pour frais de chambre, de pension, etc.
Cat. ID: indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.
Cat. TD: pour frais de traitements dentaires.

Agences pour chaque commune.

Direction: rue Caroline 11
1003 Lausanne
Tél. (021) 20 13 51

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux